



**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**

**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Document édité par  
France Nature Environnement Languedoc-Roussillon

39 rue Jean Giroux, 34080 Montpellier  
Directeur de la publication, mise en page,  
dessins : Simon Popy

Coordination : Lydie Némausat  
avec les contributions (textes, photos,  
dessins) des militants du mouvement.

Contenus sous licence CC BY-NC-SA (by  
FNE LR) sauf : le Pélodyte ponctué en  
couverture, le chevreuil p.29, le renard p.33,  
le Scorpion languedocien p.79 >> all by  
Raphaël Grellety (CC BY-NC) ; le Chabot du  
Lez pp.11-12 by David Renoult (CC BY-NC) ;  
la Pie-Grièche Méridionale p.60 ©Gilbert  
Lacassin (Cogard). Un grand merci !

Ce document a été réalisé avec des logiciels  
libres notamment :

Xubuntu <https://xubuntu.fr/>  
SCRIBUS <https://scribus.fr/>  
et GIMP <https://www.gimp.org/>

Le logiciel libre est un bien commun accessible à  
tous sans discrimination de moyens et sans  
limitation de durée. Nous travaillons avec des  
logiciels libres, parce que nous sommes aussi  
pour la justice sociale et la liberté.



Ce document a été imprimé par une  
imprimerie labellisée Imprim'Vert.

# Rejoignez-nous !



[facebook.com/FNELR/](https://facebook.com/FNELR/)



[fne-languedoc-roussillon.fr](https://fne-languedoc-roussillon.fr)



[twitter.com/Fne\\_Lr](https://twitter.com/Fne_Lr)



# SOMMAIRE

3

## SOMMAIRE

5

## RAPPORT MORAL

- Mot du président 5
- Les moments phares 6

7

## 2020 EN CHIFFRES

9

## NOS MISSIONS

- Créer du lien 10
- Former 21
- Dialoguer 29
- Veiller et agir en justice 43
- Médiatiser 63

69

## DYNAMIQUE FEDERALE

- Nos membres 70
- Vie statutaire 75
- Préparer l'avenir 77

79

## GESTION

- Gestion financière 80
- Ressources humaines 83



Zygaena  
occitanica

## Mot du président

Simon POPY



Chers.e.s membres et ami.e.s,

**2021 était censée être l'année de la "relance", autrement dit, du grand retour au monde d'avant. L'objectif a en grande partie réussi. Parmi les choses qui n'ont pas changé : il n'est toujours pas question d'un changement de paradigme socio-économique. Quelques milliardaires se sont d'ailleurs gavés plus que jamais dans l'histoire de l'humanité avec la crise du COVID, et ce sont désormais les mêmes qui possèdent la quasi totalité des médias. Vous aurez d'ailleurs remarqué que nous sommes passés du déni des changements environnementaux à une autre phase : celle de la diversion permanente. Le moindre soubresaut de notre système hypertendu devient prétexte pour une fuite en avant, dans tout sauf ce qui importe le plus, à savoir la sauvegarde du vivant et des conditions d'habitabilité de la Terre.**

**2021 restera également dans les annales pour les atteintes aux libertés associatives, avec l'adoption de la loi contre le séparatisme, qui nous oblige désormais à signer un contrat "d'engagement républicain", faisant de nous des suspects d'anti-républicanisme. Pendant ce temps, les lobbies ont tout pouvoir pour tenter de s'approprier les utiles ressources (eau, terres, énergies fossiles, argent et biens publics) avec la bénédiction sinon l'aide active du pouvoir, et si nécessaire, en piétinant le droit de l'environnement. Cherchez l'erreur !...**

**En 2021, avec le renouvellement du SDAGE, nous nous sommes particulièrement intéressés à la gouvernance de l'eau. Un choix opportun alors qu'elle subissait au même moment l'attaque du Varenne de l'Eau. Sur le thème de la transition énergétique, cette année a également vu la concertation sur l'éolien offshore, dont on sait désormais qu'elle était de pure forme. Notre combat pour une réelle prise en compte du vivant dans le développement des ENR se poursuit et prend des allures de marathon. Cette année nous avons également poursuivi nos actions contre la pollution lumineuse, contre la pollution de l'air, et contre des projets d'infrastructures de transport aberrants, ferroviaires ou routiers. Là encore, nous ne pouvons que constater le cynisme des décideurs et leurs passages en force. Vous trouverez également dans notre rapport d'activité un point sur nos représentations, sur la veille environnementale des Sentinelles de la Nature, sur nos actions en justice (avec quand même quelques belles victoires) et sur l'état de notre fédération. Vous saurez tout (ou presque) de FNE LR. J'espère que ce rapport, écrit avec amour, vous donnera envie de nous soutenir et/ou de nous rejoindre !**

# Quelques moments phares



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
p.75



**SOIRÉE TRAME NOIRE**  
À Prades-le-Lez  
p. 25

**TABLE-RONDE SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU**  
p. 22

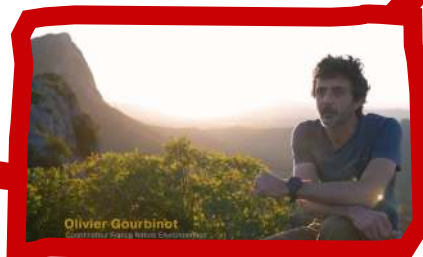


**SORTIE DU MINI-GUIDE POLLUTION LUMINEUSE**  
p. 25

**JOURNÉE PHOTOVOLTAÏQUE & BIODIVERSITÉ**  
p.28



**DÉBAT PUBLIC SUR L'ÉOLIEN OFFSHORE**  
p.13



**AVANT-PREMIÈRE DU FILM "LES EMMERDEURS"**  
p.67

# L'année 2021 en quelques chiffres

---

**6 058** personnes représentées



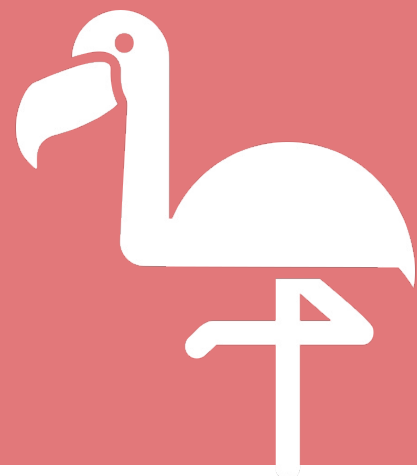
**7** salariés & stagiaires

+ de

**3034** heures de bénévolat

**24** administrateurs.rices

**33** bénévoles impliqués au quotidien



# 54

**associations  
affiliées**

présentes sur 5 départements



# 4 réseaux thématiques

qui rassemblent  
plus de

# 118

membres

des représentants  
associatifs dans

+ de

# 140

**commissions**

du dialogue  
environnemental

# 365

signalements  
sentinelle  
examinés

## Une fédération est un outil d'action collective, mais pour quoi faire ?

Sa première fonction est de **mettre en réseaux les militants**, pour mutualiser les connaissances, les compétences, faciliter les échanges, élaborer des positions communes et faire émerger des projets d'intérêt commun.

Une fédération a aussi pour mission de **former les militants**, pour grandir ensemble et pour plus d'efficacité dans l'action.

C'est par ailleurs un **outil d'influence** qui doit permettre aux associations de protection de la nature et de l'environnement de peser plus fortement dans les politiques publiques. Il permet d'élargir **la représentativité** et de renforcer **la coordination** des militants qui participent à la démocratie locale et régionale avec les autres acteurs du "dialogue environnemental", notamment dans un certain nombre d'instances dédiées.

L'outil fédération a également pour fonction d'assurer une **veille environnementale**, et à **agir en justice** lorsque c'est nécessaire pour défendre son objet.

Enfin, une des missions importantes d'une fédération est de se faire **le porte-voix** des associations qu'elle représente.

A cette fin, elle doit être outillée pour communiquer et assurer une présence dans les médias.

# CRÉER DU LIEN

**L'une des missions de FNE est de mettre en réseau les personnes investies dans la protection de l'environnement sur le territoire, pour être plus forts, faciliter les échanges, partager les compétences et les expériences.**

Au niveau national, il existe 10 réseaux thématiques (agriculture ; biodiversité ; eau et milieux aquatiques ; énergie ; forêt ; océans, mers et littoraux ; prévention et gestion des déchets ; risques et impacts industriels ; santé et environnement ; territoires et mobilités durables) et 2 réseaux transversaux (éducation et sensibilisation à l'environnement et à la

nature ; réseau juridique). Ces réseaux nationaux sont coordonnés, animés par des chargés de mission, et dirigés par des directoires (groupes de bénévoles sous l'autorité d'un pilote), qui orientent l'action. Ils ont par ailleurs de nombreux correspondants partout sur le territoire français (environ 2000 personnes). Certains de ces correspondants sont localisés en Languedoc-Roussillon. Mais les réseaux nationaux ont vocation à agir sur des questions d'importance nationale, c'est pourquoi FNE-LR développe aussi ses propres réseaux régionaux.

## 4 RÉSEAUX RÉGIONAUX



**EAU**



**Déchets  
Environnement - Santé  
Industrie et Risques  
(D.E.S.I.R.)**



**TRANSPORTS**



**MER**

Les réseaux régionaux permettent d'échanger au quotidien sur des dossiers ou des actualités politiques, d'échanger des expertises, de construire des plaidoyers et des actions. Ils sont animés autour d'une liste de discussion, de journées d'échanges, de formations, de projets.

### Spécificité locale

En Languedoc-Roussillon, contrairement aux réseaux nationaux réservés aux adhérents du mouvement, nous avons fait le choix d'ouvrir les réseaux à des personnes non affiliées.

Il est donc possible pour une personne "d'expérimenter" FNE sans adhérer.

## Réseau EAU

**Le réseau EAU permet de mieux connaître les enjeux locaux et le positionnement des membres lorsque la fédération régionale est amenée, notamment, à participer aux instances de concertation du bassin versant Rhône-Méditerranée. Les membres du réseau, eux, bénéficient d'un outil d'information, d'échanges, de mutualisation des compétences, de retours d'expériences...**

En 2021, à l'occasion de la révision du SDAGE Rhône-Méditerranée, FNE LR souhaitait travailler plus particulièrement sur la gouvernance de l'eau. C'est pourquoi nous avons organisé une table-ronde, en septembre, en nous focalisant sur la place et le rôle des associations de protection de la nature dans cette gouvernance (voir p. 22). La révision du SDAGE a également été l'occasion de

faire le bilan de l'application sur le terrain des deux précédents SDAGE. A ce titre nous avons réalisé une étude qualitative et comparée des 15 règlements des SAGE en vigueur sur notre territoire. Il s'agissait d'évaluer l'effort de traduction du SDAGE (et donc de la DCE) dans ces règlements, et d'identifier de bons exemples à reproduire.

Pour la première fois en 2021, les fédérations de France Nature Environnement ont été invitées à participer à la consultation institutionnelle sur le projet de SDAGE. Ainsi, nous avons organisé un atelier en visio-conférence le 26 mai à destination des membres de notre Réseau Eau pour leur

**« FNE LR souhaitait travailler plus particulièrement sur la gouvernance de l'eau »**



*Le législateur a donné le véritable pouvoir réglementaire (rapport de conformité) aux règlements des SAGE et non aux SDAGE. Pour que la DCE s'applique il est indispensable qu'elle soit traduite dans les règles des SAGE. Notre étude a malheureusement montré une sous-utilisation des règlements. Par ailleurs,*

*lorsqu'ils sont utilisés la majorité des règles adoptées sont sans portée juridique, soit parce qu'elles sont confondues avec des objectifs, soit parce qu'elles sont juridiquement mal écrites, soit parce qu'elles prévoient des dérogations trop larges. J'espère que notre petite étude donnera des éléments de vigilance et*

*d'inspiration pour les représentants d'associations de protection de la nature qui siègent dans les CLE. Renforcer les règlements de SAGE est le grand enjeu du dernier cycle de SDAGE qui commence... »*



Alicia LAMBERT

Chabot du Lez - *Cottus petiti*



présenter le projet de SDAGE et les inviter à participer à la rédaction de notre contribution. Nous avons exprimé un avis favorable même si nous regrettons que les objectifs du SDAGE soient réduits et retardés par rapport à ceux de la DCE. L'ambition doit être revue sérieusement à la hausse pour atteindre les objectifs de la DCE d'ici à 2027, en particulier sur le volet réglementaire. Les 12 dernières années ont largement démontré que le tout incitatif n'est pas suffisant pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau.



**Notre avis sur le projet de SDAGE**

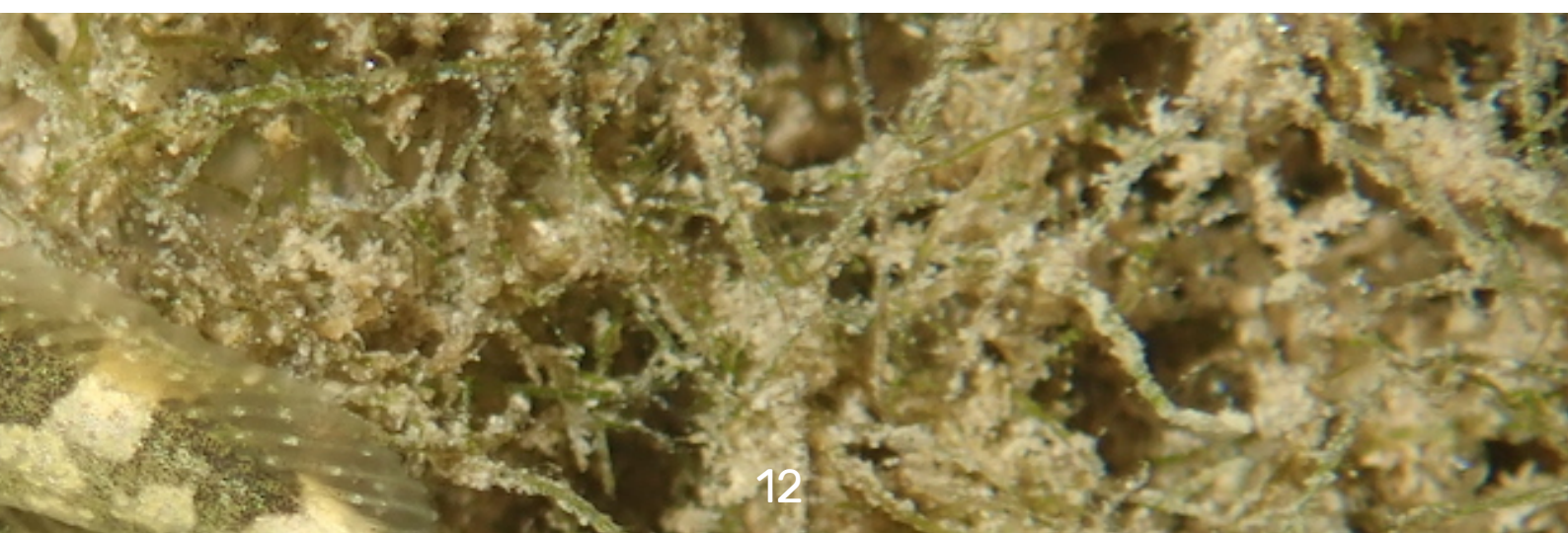
Plusieurs autres dossiers ont également occupé notre réseau cette année, comme le suivi de la décharge du Thôt, et le projet d'extension de la station d'épuration MAERA à Lattes. Une rencontre a été organisée le 3 mars à ce sujet, à la demande

de la Métropole de Montpellier. Nous avons également rendu un avis en mars dans la consultation publique sur le prolongement du contrat de la concession du Rhône, où nous avons insisté sur deux thématiques qui nous concernent : le transit sédimentaire du Rhône et l'irrigation agricole.

En complément, en décembre et à l'initiative de l'association Saint Jean Environnement, nous avons proposé aux membres du réseau de visiter l'usine de potabilisation de Fabrègues.



**Notre avis sur la prolongation de la concession du Rhône**



# Réseau MER

Notre territoire d'action régional est avant tout terrestre mais il dispose d'une façade littorale qui nous amène de fait à nous investir sur les questions maritimes, au minimum, à l'échelle de nos eaux territoriales voire du golfe du Lion. Le réseau Mer, complémentaire du réseau "Eau" (notamment pour tout ce qui est littoral/lagunes, solidarité amont-aval...), permet de rassembler nos membres actifs sur les sujets de la mer et d'appuyer nos prises de position, notamment au Conseil Maritime de Façade, dans diverses commissions liées à des projets d'aménagement en mer, et à la commission mer et littoral du CESER.

Cette année, le réseau MER a été particulièrement occupé par la mise en place des ZPF (Zones de

Protection Forte). Nous avons appuyé l'idée de la création d'une ZPF marine protégeant le plateau rocheux des Aresquiers. Il s'agit du principal herbier de Posidonies du Golfe, mais il est en mauvais état et continue à se dégrader.

L'année a également été marquée par la sortie de l'éoloscope offshore et par le débat sur les projets d'éoliennes flottantes en Méditerranée. Nous y avons participé activement. Une liste de discussion dédiée a été créée et une coordination entre FNE LR, FNE PACA et le réseau national Océan, Mer et Littoraux a permis de produire un positionnement commun sous forme de cahiers d'acteurs. Nos fédérations ont donné un avis favorable, sous réserve de développer une filière la moins impactante possible, dans un objectif de compatibilité entre activités et préservation de la biodiversité.



**Notre cahier d'acteurs**

**sur l'éolien offshore**

Maryse **ARDITI**



Les 3 parcs pilotes d'éoliennes flottantes en Méditerranée (3 fois 30 MW) ne sont toujours pas là, mais l'État a déjà lancé le débat public pour des parcs commerciaux. Achevé à la fin de l'année dernière, ce débat fût de

bonne qualité, malgré les conditions difficiles. Le bilan et le CR du débat sont sur le site de la CNDP. A l'horizon 2030, il devrait y avoir 2 parcs de 750 MW dans le golfe du Lion, un en Occitanie et un en PACA. FNE, suivi par de nombreux citoyens, a demandé que le projet soit retardé afin que les résultats des éoliennes pilotes et des nombreuses recherches en cours sur les oiseaux permettent

une meilleure connaissance de l'environnement. Pour ne pas rater le E de la séquence « Éviter-Réduire-Compenser », le choix du site est fondamental, primordial. Et dans ce débat, nous n'avons pas les éléments pour faire le choix d'implantation le plus judicieux pour ces fermes commerciales. C'était le point faible de ce dossier. >>>



FNE LR, FNE PACA et FNE ont été amenées à travailler conjointement sur un autre dossier : la consultation sur le volet opérationnel du Document Stratégique de Façade (DSF). Ce travail a donné lieu à plusieurs contributions qui saluent le travail effectué, reconnaissent des avancées (notamment sur les mouillages), mais soulignent un certain nombre d'insuffisances et d'incohérences. En complément, nous avons poursuivi la diffusion

de notre bande dessinée "Mer de plastique, marre des plastiques !" via diverses collectivités, établissements, associations, enseignants, événements...



**Notre avis sur le volet opérationnel du DSF**

Daniel GURAL



*Les travaux de recherche ont démontré que la seule stratégie possible pour mettre un frein aux pertes irréversibles de biodiversité, est de mettre en œuvre des politiques et des actions préservant certains habitats d'intérêt écologique majeur des impacts de nos activités. C'est avec cette finalité que des Aires Marines Protégées (AMP) ont été créées. Cependant, malgré d'indéniables effets bénéfiques pour les espèces, il est apparu assez rapidement que des mesures de limitation des activités n'étaient pas suffisantes. C'est ainsi qu'a émergé la nécessité de créer des Zones de Protection Forte définies comme "un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées de manière pérenne grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée associée à un contrôle effectif des activités concernées". Au sein d'un groupe de travail du Comité de Façade Méditerranée nous travaillons à l'identification de ces ZPF*

*qui au départ n'étaient envisagées que comme des AMP qui bénéficieraient d'un niveau de protection plus élevé. Sur cette base on envisageait en 2020 pour la Méditerranée 35 ZPF possibles couvrant 246 km<sup>2</sup> (3 en Occitanie, 24 en PACA et 8 pour la Corse) soit 0,22 % de l'espace maritime français en Méditerranée. Lors du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) E. Macron a annoncé que la France allait porter à 5 % les zones de protection forte en Méditerranée en 2027, soit 25 fois plus qu'aujourd'hui, avec un objectif de 10 % à 2030. Cela nécessite donc de radicalement repenser les critères d'identification et de délimitation de ces zones qui pour être efficaces doivent répondre à 4 critères et exigences :*

- **représentativité** des divers habitats les plus emblématiques et réservoir de biodiversité (herbiers, canyons, grottes, récifs ..)
- **réplication** en plusieurs exemplaires de chacun de ces habitats
- **viabilité** à l'échelle individuelle et donc protection d'habitats de taille

*significative*

- **connectivité** entre les divers habitats d'un même type.

*Dans ce cadre FNE LR est très impliquée avec comme projet et objectif propre que le plateau rocheux des Aresquiers, inclus au sein du site Natura 2000 « Posidonies de la Côte Palavasienne » du Golfe d'Aigues-Mortes, constitue l'une de ces nouvelles ZPF à créer en Méditerranée. Des études récentes ont en effet mis en évidence l'importance régionale de ce site de plongée très attractif car il assure une connectivité des populations des différentes espèces, et en particulier de gorgones, présentes exclusivement dans les rares habitats rocheux fragmentés du Golfe du Lion. La labellisation de ce site, en tant que ZPF, contribuerait ainsi à une persistance régionale de ces espèces en situation de très grande vulnérabilité. >>*

La Clape et les Albères depuis Port-la-Nouvelle



## Réseau D.E.S.I.R

En Languedoc-Roussillon nous avons fait le choix de rassembler dans un même réseau trois thématiques qui ont chacune leur réseau au niveau national : la gestion et la prévention des déchets, les questions de santé en lien avec l'environnement, et les risques industriels.

En 2021, nous souhaitons poursuivre nos actions sur la pollution lumineuse. En lien avec la sortie du guide technique OFB "Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en oeuvre", FNE Languedoc-Roussillon a organisé une soirée à Prades-le-Lez à destination des collectivités de la Métropole de Montpellier. 37 personnes dont une vingtaine d'élus étaient au rendez-vous. FNE LR a également réalisé un mini-guide sur la pollution lumineuse, qui a été diffusé à l'occasion du jour de la nuit (voir p. 25).

Notre opération « les ambassadeurs.drices de la nuit » s'est poursuivie avec plus de 500 enseignes éclairées illégalement recensées dans l'agglomération de Montpellier. Suite à ce constat, près de 200 commerçants parmi ceux concernés avaient été sensibilisés aux enjeux de la pollution lumineuse et à la réglementation en vigueur en 2020. Cette année, un nouvel inventaire des commerces ciblé sur les commerces sensibilisés a montré que sur les 90 commerces contrôlés, une trentaine ont éteint la lumière et une soixantaine persistent malgré nos actions incitatives.

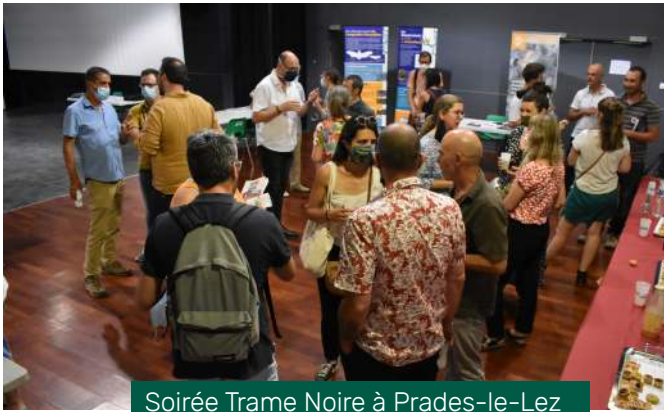
Nous avons également participé au Comité Lumières Odysseum créé par la métropole de



Montpellier, et qui vise à plus de sobriété lumineuse.

Cette année, nous souhaitons également poursuivre le développement de nos actions sur la qualité de l'air et à cette fin nous avons organisé une formation sur les mesures de la qualité de l'air (voir p. 27). Elle a été suivie d'un temps d'échanges du réseau en vue de s'équiper en matériel.





Soirée Trame Noire à Prades-le-Lez

En complément, notre réseau a produit un avis sur la controverse de la 5G à destination de FNE. Cet avis alerte sur les assertions insuffisamment fondées scientifiquement sur les effets de la 5G sur la santé et l'environnement, et souligne la confusion entre technologie et usage. Pour FNE LR, ce n'est pas la technologie 5G qui pose problème mais notre usage immodéré du numérique. Elle attire par ailleurs l'attention sur les atteintes aux libertés numériques, l'obsolescence logicielle et les monopoles. Bien d'autres sujets ont occupé notre réseau en 2021 comme une enquête sur les suivis environnementaux de l'ancienne décharge de Montpellier (décharge du Thôt à Lattes). Nous avons mis en évidence des suivis insuffisants et inadaptés pour garantir l'absence de risque pour l'environnement et la santé. Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, nous avons également distribué environ 6000 autocollants STOP PUB.

Katia BAUMGARTNER



La mauvaise qualité de l'air causerait plus de 40 000 décès par an en France. Mise en demeure pour son inaction sur les particules fines, la France reste peu ambitieuse dans son action. Bien que les associations ne puissent se substituer aux organismes agréés comme ATMO, il peut être intéressant pour elles de réaliser leurs propres mesures de pollution de l'air dans une optique d'alerte, et pour obtenir des campagnes de mesures normées dont le financement dépend aujourd'hui totalement de la volonté des collectivités locales. En Languedoc-Roussillon, après des essais de terrain avec du matériel prêté par FNE, nous avons le souhait de nous équiper. Nous avons commencé par nous former aux mesures de qualité de l'air. Nous avons découvert un sujet particulièrement complexe et pointu techniquement. Désormais plus conscients de nos limites, mais aussi de nos possibilités, nous allons pouvoir passer au cran supérieur et acquérir du matériel. >>



# Réseau TRANSPORTS

**Le réseau transports offre un appui à la fédération pour se positionner sur certains dossiers d'infrastructures. Il rassemble, par ailleurs, les représentants de FNE LR qui participent aux comités départementaux des mobilités. Ce réseau n'est pas soutenu financièrement, il repose donc exclusivement sur une animation bénévole.**

En 2021 son activité a été à nouveau marquée par Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan. Suite à la concertation de l'automne 2020, le réseau a de nouveau tenté d'alerter sur les aberrations de ce projet en donnant une conférence de presse interassociative (FNE LR, FNAUT Occitanie, la Coordination Régionale Interassociative LNMP et ASSECO-CFDT OC Pyréméd) le 7 juin à la Maison de la Presse de Montpellier.



**Article sur la conférence de presse**

Puis a eu lieu en fin d'année, en pleine période de Noël du 14 décembre au 27 janvier 2022, l'enquête publique sur la DUP (déclaration d'utilité publique) de la Phase 1 de la LNMP. Le réseau transport y a répondu. La principale nouveauté étant l'accès à l'ensemble des études actualisées, notamment concernant les impacts environnementaux, et les compensations. Constatant l'absence totale de prise en compte des

demandes et alertes que nous formulons depuis plusieurs années, qui aboutissent comme prévu à un chiffrage démesuré des impacts et des mesures compensatoires, pour un projet aberrant sur le plan des mobilités, nous avons émis un avis globalement négatif concernant l'Utilité Publique du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.



**Notre réponse à l'enquête publique**

Du côté des infrastructures de transport routier, on notera le dossier du L.I.E.N., emblématique de la politique d'aménagement du territoire "tout voiture" du siècle dernier, qui est revenu sur le devant de la scène de façon inattendue suite au recours au conseil d'Etat de la mairie de Grabels, qui a donné lieu à un nouvel avis de l'Autorité Environnementale, passée depuis 2014 des mains du préfet, juge et partie, à la MRAe, indépendante. Cet avis

**« Nous avons émis un avis globalement négatif concernant l'utilité publique du projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan »**

Conférence de presse - 7 juin 2021



substantiellement différent du premier, et très critique sur les justifications socio-économiques du projet, a conduit à relancer une procédure de consultation du public. Passant en force, le département de l'Hérault a malgré tout choisi de démarrer les travaux sans attendre. Parallèlement, l'Etat évacuait manu militari la ZAD de Grabels, défendant la Mosson et sa ripisylve. Entre déni de démocratie et violence d'Etat, nous avons participé exceptionnellement à la manifestation du 6 novembre à l'appel des organisations locales.



Manifestation du 6 novembre contre le LIEN



Plusieurs temps forts au cours de l'année écoulée :

- Une conférence de presse, commune avec la FNAUT Occitanie et la Coordination Régionale Interassociative, pour rappeler les exigences essentielles justifiant ce projet : connections avec le réseau existant, les villes et les autres moyens de transport, mixité voyageurs-fret pour maximiser le report modal et choix techniques minimisant les impacts environnementaux, notamment le passage en tunnel dans le massif de la Gardiole et le massif des Corbières.

- Une pétition lancée en reprenant le même argumentaire.
- une participation au débat public engagé par SNCF Réseau du 15/11/2020 au 17/01/2021, rappelant les mêmes préoccupations et les mêmes exigences.
- notre contribution, rédigée par Simon, à l'Enquête Publique qui s'est déroulée du 14/12/2021 au 27/01/2022, reprenant les mêmes thèmes, de façon détaillée et argumentée et démontrant que si les exigences formulées n'étaient pas satisfaites, l'utilité du projet n'était pas démontrée au

regard des dégâts environnementaux occasionnés par le projet. Vu l'état actuel du projet (gares nouvelles excentrées, interconnexions insuffisantes, mixité limitée à Montpellier-Béziers, passage en talus et tranchées dans les Corbières...), FNE-LR a rendu un avis défavorable et sollicité une reprise rapide des débats sur ce projet pour le corriger et l'améliorer, afin que son utilité sociale, environnementale et économique soit assurée. >>



# Réseaux NATIONAUX

**Le réseau juridique (RJ) rassemble tous les membres (bénévoles ou salariés) des associations fédérées à FNE qui mobilisent le droit pour assurer la protection de l'environnement.**

En 2021, il rassemble environ 80 juristes, dont près d'une trentaine de juristes salariés (ou services civiques) au sein du mouvement. Il est composé à 90 % d'actifs. Il est piloté par Raymond LEOST, maître de conférence en droit à l'université de Brest, qui a initié sa création il y a 27 ans. Plusieurs générations de juristes ont déjà accompagné Raymond dans le pilotage de ce réseau, notamment en participant aux discussions du « directoire » du RJ. Aujourd'hui, aux côtés de Sophie et Anne, chargées de mission du réseau, mais aussi des autres membres du directoire (Antoine, Florence, Emmanuel, Delphine, Benjamin, Cécile et Romain) j'essaie d'apporter ma contribution aux nombreux travaux du réseau.

Le RJ, c'est avant tout une importante capacité d'action devant les tribunaux qui fait de FNE la première ONG de protection de l'environnement en



volume d'action contentieuse de France. Les priorités contentieuses sont la lutte contre les régressions du droit de l'environnement, contre les atteintes à l'environnement, contre la communication dévoyée et contre les grands projets nuisibles et inutiles. A titre d'illustration en 2021, le RJ a suivi 273 actions\* pour un taux de réussite de 80 %. En 2021 les actions sont réparties ainsi : 153 devant le

**« en 2021, le réseau juridique a suivi 273 actions pour un taux de réussite de 80 % »**

juge pénal, 59 devant le juge civil et 36 devant le juge administratif. Le taux de réussite en 2021 est :



51 % devant le juge administratif, 91 % devant le juge pénal et 100 % devant le juge civil. Plusieurs « questions prioritaires de constitutionnalité » ont été posées notamment pour contester le principe des chartes d'engagements par les utilisateurs de pesticides à proximité des riverains (QPC 2021-891) ou pour contester le défaut de prise en compte de l'environnement par le Code minier (QPC 2021-971). Cette dernière permettra de faire réellement échec au projet Montagne d'Or. Le RJ intervient aussi au niveau européen via la procédure des plaintes à la commission ( ex : barrage de Caussade, évaluations environnementales et autorités environnementales) et en intervenant directement devant la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) dans le cadre de questions préjudicielles (en 2021 - relative à l'interprétation de la DCE - Directive Cadre sur l'Eau).

Si la capacité d'action contentieuse du réseau juridique est sa marque de fabrique, il assure aussi d'importantes missions de plaidoyer. J'ai notamment participé aux travaux sur la réforme du code minier, sur l'indépendance de l'autorité environnementale, ou relatifs à l'amélioration du traitement des atteintes à l'environnement. Enfin et surtout, le RJ est aussi un lieu d'entraide, de partage d'expérience et de formation. L'animation de ce réseau et notamment ses stages annuels de formation sont le moyen d'accueillir et de former les nouveaux juristes du mouvement. Cette mission est essentielle, elle m'a permis d'apprendre mon métier il y a presque 15 ans et, aujourd'hui, de transmettre mon expérience.

\* À ces actions nationales, il ne faut pas oublier d'ajouter les actions suivies par les fédérations locales (35 en 2021 pour FNELR)



## À retrouver sur internet

**La QPC 2021-891 sur les chartes d'engagements par les utilisateurs de pesticides à proximité des riverains :**

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2021/2021891QPC.htm>

**La QPC 2021-971 sur le défaut de prise en compte de l'environnement par le Code minier :**

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2022/2021971QPC.htm>

**Le communiqué de FNE sur le coup d'arrêt à la mine d'or en Guyane :**

<https://fne.asso.fr/communique-presse/victoire-historique-pour-l-environnement-devant-le-conseil-constitutionnel-et>

## Le stage du RJ à Toulouse - février 2020



# FORMER

**Une fédération d'Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement doit avant tout être au service de l'action des militants, les déjà-convaincu.e.s, celles et ceux qui veulent agir pour changer les choses.**

Elle doit les aider à gagner en pertinence et en efficacité dans leur action.

Les réseaux facilitent le partage des expériences et des compétences. Mais le niveau des connaissances est très différent d'un militant à un autre.

La dimension régionale, les liens avec le national, l'action à long terme, l'expérience donnent une certaine hauteur de vue qui doit être transmise.

C'est pourquoi la formation a une place centrale dans l'action d'une fédération, qu'elle soit technique, scientifique, mais aussi politique, stratégique, sur le

fonctionnement des institutions, de la justice, de la démocratie.

En restant dans la gamme des moyens d'action caractéristiques du mouvement : l'information, le dialogue, la proposition, le rapport de force non violent, nous avons déjà beaucoup à dire et à nous apprendre les uns les autres !

**« la formation a une place centrale dans l'action d'une fédération »**

Diffusion des publications du réseau EAU à l'Antigone des associations



## Formation sur la gouvernance de l'eau : quelle place et quel rôle pour les associations de protection de la nature ?

Notre journée annuelle de formation s'est tenue le 28 septembre à Montpellier et a rassemblé une vingtaine de personnes.

La gouvernance de l'eau en France est parfois considérée comme un modèle d'équilibre des rapports de force et de démocratie participative. Qu'en est-il vu de l'intérieur ? Les associations de protection de la nature y ont-elles réellement des moyens d'agir ? Que peut-on en attendre, pour quelle utilité ? C'est à ces questions que nous avons tâché de répondre sous forme d'une table-ronde avec quatre intervenants : l'Agence de l'Eau, en la personne de Chantal GRAILLE, chef du service planification à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour une vision à l'échelle du bassin ; un établissement public territorial de bassin en la personne de Stéphane ROUMEAU, directeur de l'EPTB du bassin de Thau, pour une vision à l'échelle plus locale ; Jacques PULOU, représentant de FNE au Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et pilote politique du réseau Eau de FNE AURA ; et Simon POPY, président de FNE LR et membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Hérault.

Cet échange a été l'occasion de rappeler l'importance pour les représentants associatifs en CLE de s'inscrire dans un réseau et d'être formés, pour mieux se faire entendre et de se coordonner avec les autres associations, les consommateurs et les pêcheurs. L'occasion également de souligner le rôle essentiel des APNE en CLE, qui, face à des débats qui peuvent tourner à la négociation entre lobbies, ou face à des élus qui ne sont pas moteurs, sont là pour rappeler les exigences définies par la DCE et le SDAGE, et apporter un regard extérieur différent.



Table-ronde sur la gouvernance de l'eau - 28 septembre 2021



## Participation à 3 autres formations sur le thème de l'eau

• Le 20 janvier 2021, à la demande du réseau juridique de FNE, Olivier Gourbinot a animé une formation en visioconférence sur le rehaussement des débits réservés en application du point IV de l'article L. 214-18 du Code de l'environnement, en s'appuyant sur les cas des canaux d'irrigation agricoles qui prélèvent de l'eau dans les fleuves Tech et Têt (Pyrénées-Orientales).

• Le 25 mai 2021, FNE PACA a organisé un atelier en visioconférence sur les questions des débits réservés et des zones de non traitement aquatiques. Cet atelier a été animé par Olivier Gourbinot, juriste de FNE LR qui a présenté le retour d'expérience du Gard et de l'Aude sur les ZNT et des Pyrénées-orientales sur les débits réservés. Les membres de notre réseau Eau ont été conviés à y participer et ont ainsi pu échanger avec les membres du réseau eau de FNE PACA.

• Le 7 décembre 2021, la compagnie des commissaires enquêteurs a souhaité l'intervention de FNE sur les enjeux écologiques des « DIG\* entretien de cours d'eau ». Olivier Gourbinot, en lien avec Adrien Magnier du Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie, est intervenu aux côtés de la DDTM et du SYMBO lors de cette journée.

\* Déclarations d'Intérêt Général

## Un nouveau mini-guide sur l'eau

A RETROUVER SUR NOTRE SITE WEB

Victime d'un retard lié à la crise sanitaire, notre second mini-guide "Agriculture, irrigation et changement climatique", initialement prévu pour 2020 est finalement sorti en septembre 2021, en plein Varenne de l'Eau et débats sur le nouveau SDAGE. En lien avec notre thématique 2020 « Promouvoir les pratiques agricoles préservant la ressource en eau pour s'adapter au changement climatique », il présente sous forme vulgarisée le positionnement de notre fédération sur la gestion quantitative de l'eau en agriculture. Les questions abordées sont les suivantes :

- irrigation : une tension sur la ressource qui s'accroît
- le partage de la ressource : enjeu du siècle
- l'impact des systèmes d'irrigation sur les milieux aquatiques (canaux, transferts, stockages)
- la priorité doit être donnée aux solutions fondées sur la nature
- changer d'agriculture et flécher l'usage de l'irrigation vers les besoins essentiels





# AGRICULTURE, IRRIGATION ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**

**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

## Formation sur la trame noire

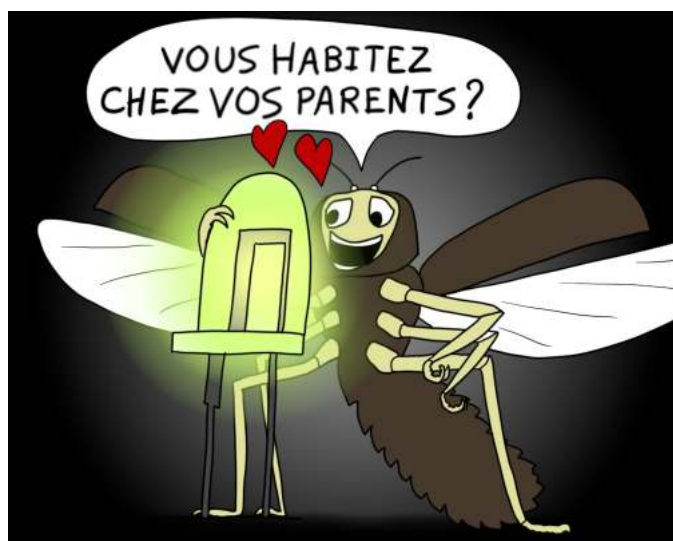
Début 2021, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a publié un guide technique intitulé "Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en oeuvre". En lien avec la sortie de ce document et dans le cadre d'un partenariat entre l'OFB et FNE, FNE LR a organisé une soirée à Prades-le-Lez le 10 juin 2021 pour promouvoir la Trame noire et le guide technique de l'OFB auprès des collectivités de la Métropole de Montpellier.

Les objectifs de cet événement étaient d'informer les élu.e.s et répondre à leurs interrogations, de servir de point de départ à des actions en faveur de la Trame noire dans les collectivités de la métropole, et de mobiliser les partenaires concernés pour travailler en synergie.

Au total, 37 personnes ont participé à l'événement, dont une vingtaine d'élu.e.s. Sont intervenus Fabien Paquier de l'OFB, Jennifer Amsallem de l'INRAE, Antonin Wilmart du Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon, et Bertrand Plez de la municipalité de Prades-le-Lez.



## Mini-guide sur la pollution lumineuse



Afin de sensibiliser ses bénévoles et le grand public aux enjeux de la pollution lumineuse, FNE LR a réalisé un mini-guide, qui présente en quelques lignes et quelques dessins : les enjeux de la pollution lumineuse (perte du ciel nocturne, impact sur le vivant, gaspillage énergétique), la Trame noire, la réglementation, et quelques pistes pour agir.

Il a été diffusé en format numérique à l'occasion du Jour de la Nuit, ainsi qu'en format papier à nos associations membres et partenaires, à des collectivités et via des événements.



# LA POLLUTION LUMINEUSE



**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**

**LANGUEDOC-ROUSSILLON**

## Formation sur les mesures de la qualité de l'air



### JOURNÉE NATIONALE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

En 2019, nous avons organisé une formation et une campagne de mesures à Sète à vocation de sensibilisation sur l'impact du transport maritime sur la qualité de l'air. Des campagnes similaires ont été menées par FNE et FNE PACA dans le port de Marseille de 2015 à 2017. Les résultats se sont révélés très parlants. Il apparaît qu'en publiant leurs propres mesures, nos associations possèdent un bon moyen pour interpeller sur le sujet de la pollution atmosphérique, et réclamer des mesures officielles.

Pour avancer dans l'idée de s'équiper, une journée de formation a été organisée le 15 octobre, en partenariat avec le réseau Santé-Environnement de FNE, et dans le cadre de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air (JNQA). Elle a rassemblé 50 personnes.

Eva Léoz, ancienne directrice du Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) à l'INERIS, est intervenue sur les différents polluants, leurs sources, leurs modalités de dispersion et leur impact sur la santé, ainsi que sur la réglementation et les stratégies de surveillance. Elle nous a exposé les missions des acteurs, notamment les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Dominique Tilak, directrice d'ATMO Occitanie est intervenue sur les enjeux et missions d'ATMO Occitanie, qui est une AASQA. Un focus a été fait sur la surveillance mise en place sur le port de Sète suite à notre action de sensibilisation menée en 2019.

Adrian Arfire, ingénieur en métrologie à Airparif en charge d'AIRLAB, nous a expliqué ce qui fait la fiabilité d'un appareil de mesure citoyen et quelles sont les questions à se poser avant de se lancer dans l'acquisition d'un appareil. Il nous a également présenté le « Challenge microcapteurs » qui évalue leur fiabilité de manière participative.

Enfin, Charlotte Lepitre, ancienne coordinatrice du réseau Santé-Environnement à FNE, nous a fait un retour d'expérience sur les campagnes de mesures réalisées dans les ports de Marseille et Sète, et la construction du plaidoyer sur les zones portuaires.

#### Achat d'un capteur

TRAFFINE PARTICLE (CPC)

articles

Model 8525

**SPECIFICATIONS**

**P-TRAK ULTRAFINE PARTICLE COUNTER MODELS 8525**

<b>Concentration Range</b>	0 to 5x10 <sup>6</sup> particles/cm <sup>3</sup>
<b>Particle Size Range</b>	0.02 to 1 micrometer
<b>Temperature Range</b>	
Operation	32 to 100°F (0 to 38°C)
Storage	-40 to 160°F (-40 to 70°C)
<b>Flow Rate</b>	
Sample	100 cm <sup>3</sup> /min
Total	700 cm <sup>3</sup> /min (nominal)

nent results



MICROCAPTEURS

#### CHALLENGE MICROCAPTEURS ÉDITION 2021

Challenger et comparer différents microcapteurs afin d'éclairer, en toute indépendance, les utilisateurs entre l'adéquation du produit et les usages possibles.



**AVANTAGES AIRLAB**

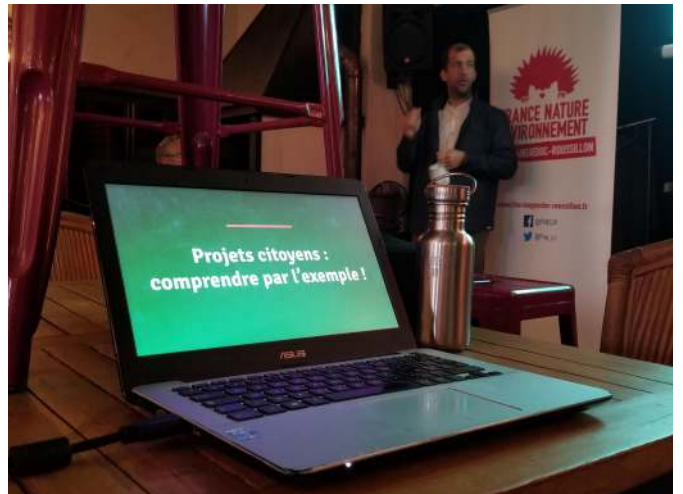
- EVALUATION DES PERFORMANCES DES SOLUTIONS
- MISE EN VISIBILITÉ DES SOLUTIONS

## Formation sur le photovoltaïque au sol

**Le développement des énergies renouvelables est un objectif majeur de la transition énergétique mais il est aussi susceptible d'impacter la biodiversité. Sur le pourtour méditerranéen, région ensoleillée et hot spot de biodiversité, l'énergie photovoltaïque présente un important potentiel de développement. Afin de répondre aux objectifs nationaux et locaux de développement de cette énergie, de nombreux projets de centrales au sol se développent actuellement. Certains projets se profilent dans des espaces naturels, parfois humides, dans un contexte de crise majeure de la biodiversité et d'artificialisation massive du territoire.**

C'est pourquoi, en 2021, en lien avec la sortie du Photoscope, outil d'aide à la décision développé par le réseau énergie national de FNE, FNE LR a souhaité organiser un temps de rencontre et de formation pour discuter des impacts des centrales photovoltaïques au sol sur la biodiversité, et promouvoir des projets de développement exemplaires. Cette journée a été organisée en partenariat avec le réseau énergie de FNE, le GEFOSAT et Énergies Citoyennes Locales et Renouvelables Occitanie (EC'LR). Elle a réuni plus de 30 personnes à Aubais (Gard) le 24 novembre.

Le matin a été consacré à la formation, avec un rappel des objectifs de développement de l'énergie photovoltaïque, suivi d'un exposé des impacts des centrales photovoltaïques au sol sur la biodiversité, à l'occasion duquel FNE LR a pu rappeler son positionnement favorable au développement du photovoltaïque sur toiture et aux ombrières, mais a priori défavorable aux projets au sol ou sur plan d'eau. Après une présentation du « Photoscope », a été évoqué le cas d'école du projet de parc photovoltaïque flottant de Raissac d'Aude, contre lequel FNE LR a engagé un recours. Enfin, nous a été présenté la centrale photovoltaïque d'Aubais, projet citoyen exemplaire construit sur l'ancienne décharge du village, porté par Les Survoltés, que nous avons ensuite pu visiter.



# DIALOGUER

L'identité de FNE réside en grande partie dans la recherche permanente d'un équilibre entre dialogue et rapport de force, en application du principe "il vaut mieux prévenir que guérir".

**Le résultat est loin d'être garanti, mais l'effort de dialogue n'en est pas moins indispensable, ne serait-ce que parce qu'il donne une légitimité pour recourir, en cas d'absence d'écoute, à d'autres moyens plus contraignants.**

Quelle serait en effet la légitimité d'une association passant son temps dans les tribunaux, sans jamais faire l'effort de consacrer du temps aux instances de démocratie participative existantes, aux procédures de dialogue environnemental prévues par la loi, ou à défaut, en allant volontairement au contact des décideurs ?

Au sein de FNE, dans la hiérarchie des modes d'action, le dialogue arrive en premier, et il ne saurait être méprisé, bien que son efficacité ne soit pas toujours au rendez-vous. C'est un principe et une discipline, qui nous contraint à élaborer des plaidoyers étayés et cohérents. La

confrontation aux parties prenantes permet par ailleurs de les enrichir et de les rendre plus solides. C'est pourquoi les APNE consacrent beaucoup d'énergie à faire des choses aussi rébarbatives que répondre aux enquêtes publiques, siéger dans des commissions, et intervenir partout pour plaider la cause de l'environnement.

Nous ne sommes pas encore en mesure de quantifier précisément l'ampleur des travaux de ce type menés au sein de notre chevelu associatif, de nombreuses lacunes subsistent dans notre connaissance de ce travail de fourmi. Mais ce chapitre a pour vocation de donner un aperçu des éléments les plus significatifs.

**Une fédération régionale doit permettre de renforcer le dialogue et d'accéder à des institutions difficiles à toucher pour la petite association**





## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dans la thématique aménagement du territoire on trouvera :

- **les CDAF, Commissions Départementales d'Aménagement Foncier**, qui statuent sur les contestations des décisions de Commissions Communales ou Intercommunales d'Aménagement Foncier qui ont pour rôle de redistribuer des parcelles dans le cadre de remembrements, opérations d'aménagement ;
- **les CDESI, Commissions Départementales Espaces Sites Itinéraires**, instances de concertation qui visent à maîtriser et planifier le développement des sports de nature (qui incluent sports motorisés, canoë, randonnée, escalade, voile...) et chargées du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;
- **les SCOT, Schémas de Cohérence Territoriale**, dans l'élaboration desquels les associations agréées pour la protection de la nature peuvent demander à être impliquées ;
- **les Commissions Départementales chargées d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur**, qui comme leur nom l'indique, examinent les candidatures à la fonction de commissaire-enquêteur ;
- **les CDPENAF, Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers**, dont le rôle est de lutter contre l'artificialisation, et émettent des avis sur certaines procédures d'urbanisme.

Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Aude	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Hérault	34	FNE LR	☺	GOURBINOT Olivier	
Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	☺	LARTAUD Franck	
CDAF de l'Hérault	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	BURGER Jean	
CDPENAF de l'Aude	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	ROQUES Christine
CDPENAF de l'Aude	11	LPO Aude	☺	RIOLS Christian	(non prévu)
CDPENAF de l'Hérault	34	CEN Occitanie	☺	LEPINE Fabien	HOUSSARD Claudie
CDPENAF de l'Hérault	34	LPO 34		MAIGRE Pierre	(non prévu)
CDPENAF de Lozère	48	ALEPE	☺	LHULLIER Claude	DESTRE Rémi
CDPENAF de Lozère	48	CEN Lozère		LAGRAVE Alain	LACOSTE Christine
CDPENAF des Pyrénées-Orientales	66	Association Charles Flahault		BALENT A.	
CDPENAF des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	☺	LARTAUD Franck	MORICHONFIALA DavidAline
CDPENAF du Gard	30	COGARD	☺	TROUILLAS Jean-Pierre	GRENIER / BIZET Bruno / Daniel
CDESI de l'Hérault	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	POURE Kellie	AUPY Emeline
CDESI de l'Aude	11	ECCLA	☺	CLEMENT Dominique	
SCOT Grand Pic Saint Loup	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	BOTTOLLIER Marion	



Les CDNPS, Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites, sont à l'interface entre aménagement du territoire et gestion de la biodiversité. Elles visent à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribuent à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable :

- la formation Nature émet un avis sur les projets d'actes règlementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore (notamment pour la gestion du réseau Natura 2000), le patrimoine géologique ;
- la formation des sites et des paysages prend l'initiative des inscriptions et classements de sites, émet un avis sur les projets relatifs à ces classements et inscriptions ainsi qu'aux travaux en site classé, veille à l'évolution des paysages et peut être consultée sur les projets de travaux les affectant, émet les avis prévus par le code de l'urbanisme ;
- la formation publicité se prononce sur les questions posées par la publicité, les enseignes et les pré-enseignes ;
- la formation des unités touristiques nouvelles émet un avis sur les projets d'unités touristiques nouvelles ;
- la formation spécialisée des carrières élabore le schéma départemental des carrières et se prononce sur les projets de décisions relatifs aux carrières ;
- la formation spécialisée de la faune sauvage captive émet un avis sur les projets d'actes règlementaires et individuels portant sur les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée.

Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
CDNPS formation carrières (11)	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	CREPEAU Christian
CDNPS formation carrières (11)	11	Paysages de France / S&M		AMALRIC Laure-Nelly	JEANROY Kevin
CDNPS formation carrières (11)	11	SPN LR / CRPF		MARTINEZ Jean-Pierre	DAURES Daniel
CDNPS formation faune sauvage captive (11)	11	LPO Aude		ROULLAUD Yves	RUTKOWSKI Thierry
CDNPS formation nature (11)	11	LPO Aude / Aude Claire		ROULLAUD Yves	LEROUX Bruno
CDNPS formation nature (11)	11	CRPF / ECCLA	(☺)	CHABALIER Jean-Christophe	ROQUES Christine
CDNPS formation paysage et sites (11)	11	ECCLA / FDSEA	(☺)	ROQUES Christine	MONTIEL Nicolas
CDNPS formation paysage et sites (11)	11	FNASSEM / PdF		FERRIOL Marie-Chantal	AMALRIC Laure-Nelly
CDNPS formation publicité (11)	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	ARDITI Maryse
CDNPS formation publicité (11)	11	FNASSEM / VMF		FERRIOL Marie-Chantal	ROTNEY Patrick
CDNPS formation publicité (11)	11	Sites et Monuments / PdF		JEANROY Kevin	AMALRIC Laure-Nelly
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (11)	11	FNASSEM / PdF		FERRIOL Marie-Chantal	ABBAL Philippe
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (11)	11	Sites et Monuments / SPN LR		GOUZE Philippe	DESTANVILLE Alain
CDNPS formation carrières (30)	30	FACEN	☺	MAZIERE Paul	LOBIER Monique
CDNPS formation carrières (30)	30	SPN Gard		GOSSELIN Jean François	TERMOZ Jean-Clément
CDNPS formation faune sauvage captive (30)	30	FACEN	☺	AUDIC Catherine	BEGIS Gérard
CDNPS formation faune sauvage captive (30)	30	SPN Gard		GOSSELIN Jean François	AURIER Yves
CDNPS formation nature (30)	30	COGARD	☺	POULY Jacques	BIZET Daniel
CDNPS formation nature (30)	30	SPN Gard		AURIER Yves	GOSSELIN Jean-François
CDNPS formation paysage et sites (30)	30	FACEN	☺	PERRIN Claude	DE RANITZ Anaïs
CDNPS formation paysage et sites (30)	30	SPN Gard		AURIER Yves	GOSSELIN Jean-François
CDNPS formation publicité (30)	30	SPN Gard		GOSSELIN Jean François	AURIER Yves
CDNPS formation publicité (30)	30	Paysages de France		DUFOUR Joel	PARQUE Yvon
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (30)	30	FACEN		LACHAUD Joelle	CHAUTARD Norbert
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (30)	30	SPN Gard		GOSSELIN Jean François	AURIER Yves
CDNPS formation carrière (34)	34	FDPPMA 34		CANITROT Henri	BRADY Paul
CDNPS formation carrière (34)	34	LRNE		MOURGUES Bernard	ROMANE Nicole
CDNPS formation faune sauvage captive (34)	34	Goupil Connexion		AUDIC Catherine	PUECH Marie-Pierre
CDNPS formation faune sauvage captive (34)	34	LPO 34		ETTORE marc	DIGUET ?
CDNPS formation nature (34)	34	LRNE		MOURGUES Bernard	DEIHLES Marie
CDNPS formation publicité (34)	34	Paysages de France		REBOUILLAT Jean-Paul	RENNER Christophe
CDNPS formation publicité (34)	34	SPPEF		COMBARNOUS Christine	GRANDJOUAN Marie-Sylvie
CDNPS formation site et paysages (34)	34	LRNE		MOURGUE Bernard	DEIHLES Marie
CDNPS formation site et paysages (34)	34	SPPEF		COMBARNOUS Christine	GRANDJOUAN Marie-Sylvie
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (34)	34	LRNE		MOURGUE Bernard	LOSSE Jean-François
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (34)	34	SPPEF		COMBARNOUS Christine	GRANDJOUAN Marie-Sylvie
CDNPS formation carrière (48)	48	ALEPE	☺	PIAULT Catherine	BONNEFILLE Patricia
CDNPS formation nature (48)	48	CEN Lozère		LAGRAVE Alain	LACOSTE Christine
CDNPS formation publicité (48)	48	CLCV Lozère		KURIATA Sylvain	COMBES Marinette
CDNPS formation site et paysages (48)	48	ALEPE	☺	EVARD Christian	SANE Fabien
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (48)	48	ALEPE	☺	EVARD Christian	MERLY Séverine
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (48)	48	ALEPE		FALCHETTI Gislaïne	MERCIER Alain
CDNPS formation unités touristiques nouvelles (48)	48	Association Cévennes Ecotourisme		LAGRAVE Alain	SCHIRMER Stéphanie



## BIODIVERSITE

**Nos associations sont présentes dans de nombreuses commissions relatives à la biodiversité, thématique sur laquelle les associations ont une expertise bien souvent indispensable.**

On y trouve :

- **les CDCFS, Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage**, qui jouent un rôle de conseil auprès de l'Etat pour tout ce qui est gestion de la chasse (ouverture, fermeture, plans de chasse, indemnisations des dégâts), et régulation des espèces classées nuisibles ;
- **les Comités de Pilotage Natura 2000**, qui établissent les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000, suivent leur mise en oeuvre, et le cas échéant les réorientent ;
- **les Comités de Pilotage de Plan Nationaux d'Action**, qui définissent les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées du pays ;
- **le Comité Régional Biodiversité (CRB)**, instauré par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, censé être un lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur les questions relatives à la biodiversité en région ;
- **la Communauté Régionale Éviter-Réduire-Compenser (CRERCO)** confortée par la Région Occitanie et plus largement ouverte aux APNE, qui est un espace d'échanges et de réflexion sur la mise en oeuvre concrète de la séquence ERC et les bonnes pratiques en la matière ;
- **la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)** établit au niveau national les priorités de création de nouvelles aires protégées ;
- **le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP)** qui vise à faciliter le partage des données sur la biodiversité ;

On y trouve aussi divers comités de gestion plus locaux ou spécialisés comme les Comités Consultatifs des Réserves naturelles, les Comités de Gestion, le comité Loup, la Commission Départementale de Gestion du Grand Cormoran, le Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité.

L'inventaire est probablement encore assez lacunaire.



**Si vous constatez des lacunes ou des erreurs, merci de nous aider à compléter / mettre à jour nos listes !**

Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
CDCFS de l'Aude	11	LPO Aude		ROULLAUD Yves	
CDCFS de l'Aude	11	SPN Aude		DESTAINVILLE Alain	MARTINEZ Jean-Pierre
Comité Consultatif Réserve régionale de Sainte Lucie	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	CLEMENT Dominique
Comité de Gestion de l'île de l'Aude	11	ECCLA	☺		
COFIL N2000 Basse Vallée de l'Aude	11	ECCLA	☺	ZELLER Lucette	CLEMENT Dominique
COFIL N2000 Complexe lagunaire de Salses-Leucate	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	
COFIL N2000 Cour inférieur de l'Aude	11	ECCLA	☺	ZELLER Lucette	CLEMENT Dominique
COFIL N2000 Etang de La Palme	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	
COFIL N2000 Etangs du Narbonnais	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	
COFIL N2000 Massif de la Clape	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	
COFIL N2000 Plateau de Leucate	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	
CDCFS du Gard	30	COGARD	☺	TROUILLAS Jean-Pierre	(non prévu)
CDCFS du Gard	30	SPN 30		BIZET Jacqueline	(non prévu)
COFIL N2000 Haute Cèze	30	ALEPE	☺		
COFIL N2000 Haute Cèze	30	COGARD	☺		
COFIL N2000 Haute Cèze	30	FACEN	☺		
CDCFS de l'Hérault	34	CEN Occitanie	☺	LACAZE David	SCHER Olivier
CDCFS de l'Hérault	34	LPO 34		MAIGRE Pierre	BLAVIER Micheline
Comité de veille loup Hérault	34	(intuitu personae)	☺	RAVAYROL Alain	
Comité Loup de l'Hérault	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	LEMARCHAND Clément	SUISSE Thibaud
Comité technique du Plan Départemental Espaces Sites Itinéraires Hérault	34	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	
COFIL N2000 Aumelas	34	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COFIL N2000 Caroux et Espinouse	34	FNE LR	☺	POPY Simon	
COFIL N2000 Causse d'Aumelas	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	AUPY Emeline	LEMARCHAND Clément
COFIL N2000 Hautes Garrigues	34	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COFIL N2000 Hautes garrigues du montpellierais	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	LEMARCHAND Clément	MANCEAU Nicolas
COFIL N2000 Lez	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	SUISSE Thibaut	PETITOT Maud
COFIL N2000 Minervoises, Larzac	34	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COFIL N2000 Montagnac/Villeveyrac	34	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COFIL N2000 Pic Saint Loup	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	LEMARCHAND Clément	MANCEAU Nicolas
COFIL N2000 Rieutort/Cagnasses	34	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COFIL N2000 Salagou	34	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	CARRER Antoine
COFIL N2000 site à Chiroptères de la partie héraultaise du PNR du Haut Languedoc	34	FNE	☺	POPY Simon	
COFIL N2000 Vallée-Gorges de l'Hérault	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	AUPY Emeline	LEMARCHAND Clément
CDCFS de Lozère	48	ALEPE	☺	LUCAS Philippe	JEAN Mathieu
CDCFS de Lozère	48	FDPPMA 48		COURNAC Stéphane	SUAU Laurent
CDCFS des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	☺	VERNEAU Olivier	
Comité Consultatif Réserve de Conat	66	CCNPO	☺	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de la Forêt de la Massane	66	CCNPO	☺	FIALA Aline	
Comité Consultatif Réserve de la Vallée Eyne	66	CCNPO	☺	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Mantet	66	CCNPO	☺	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Nohèdes	66	CCNPO	☺	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve de Prats de mollo	66	CCNPO	☺		
Comité Consultatif Réserve de Py	66	CCNPO	☺	TRAVE J.	
Comité Consultatif Réserve du Mas Larrieu	66	CCNPO	☺	FIALA Aline	
Commission Départementale de Gestion du Grand Cormoran des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	☺	VERNEAU Olivier	
COFIL N2000 Madres-Corona	66	CCNPO	☺		
COFIL du PNA Aigle de Bonelli	France	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	
COFIL du PNA Chiroptères	France	Ecologistes de l'Euzière	☺	LEMARCHAND Clément	
COFIL du PNA Cistude	France	Ecologistes de l'Euzière	☺	BERTRAND Justine	PETITOT Maud
COFIL du PNA Faucon crécerellette	France	la Salsepareille	☺	RAVAYROL Alain	
COFIL du PNA Loutre	France	Ecologistes de l'Euzière	☺	LEMARCHAND Clément	SUISSE Thibaud
Stratégie de Création des Aires Protégées	France	Ecologistes de l'Euzière	☺	BOTTOLLIER Marion	DENAT Mathieu
Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie	Occitanie	FNE	☺	MAHE Pascale	CARRE Blandine
CRB Occitanie	Occitanie	Ecologistes de l'Euzière	☺	MOUSSET Elyse	BOTTOLLIER Marion
CRB Occitanie	Occitanie	FNE LR	☺	POPY Simon	RAVAYROL Alain
CRERCO	Occitanie	Ecologistes de l'Euzière	☺	MOUSSET Elise	
CRERCO	Occitanie	FNE LR	☺	POPY Simon	
SINP d'Occitanie – atlas Odonates-Papillons	Occitanie	Ecologistes de l'Euzière	☺	BERTRAND Justine	
SINP d'Occitanie – coordination	Occitanie	Ecologistes de l'Euzière	☺	SCHNEYLIN Yann	DENAT Mathieu



Cascade de la Vis à St Laurent le Minier

## EAU

### FNE est une ONG particulièrement investie sur la thématique de l'eau.

Elle est présente au comité de bassin Rhône-Méditerranée, le "petit parlement de l'eau", et dans plusieurs de ses commissions. Le comité de bassin établit notamment le SDAGE duquel découle le programme d'actions de l'Agence de l'Eau.

Les associations ont aussi leur place au sein des Commissions Locales de l'Eau (CLE) à l'échelle de chaque sous-bassin versant, qui

établissent les SAGE.

Nous en avons beaucoup en Languedoc-Roussillon pour des raisons géographiques. Il existe également des commissions départementales Cartographie des cours d'eau, chargées de définir quels cours d'eau sont soumis à la police de l'eau, des comités de gestion, des comités de rivière, des comités de suivi et de contrats d'étang, ainsi que des instances de concertation liées à des grands projets d'infrastructures comme Aqua Domitia.

Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
Cartographie des cours d'eau du Gard	30	FNE LR	☺	PIZON Jean-Loup	
CLE de la Haute Vallée de l'Aude	11	Aude Claire			
CLE du Fresquel	11	Aude Claire			
CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	11 + 34	CEN Occitanie	☺		
CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	11 + 34	ECCLA	☺	ZELLER Lucette	ROQUES Christine
CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	11 + 34	PEGASE	☺	LAFOSSE Bernard	
CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude	11 + 34	RUBRESUS		BORIES André	
CLE du SAGE du fleuve Hérault	34	CEN Occitanie	☺	LACAZE David	
CLE du SAGE du fleuve Hérault	34	FNE LR	☺	POPY Simon	
CLE du SAGE Etang de Leucate Barcares	11-66	ECCLA	☺	ROQUES Christine	
CLE du SAGE Gardons	30	FACEN	☺	TRAVIER Roger	ALBRECHT René
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	CEN Occitanie	☺	CRÉPIN Daniel	
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	Ecologistes de l'Euzière	☺	GUIRAL Daniel	SUISSE Thibaut
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	MCV	☺	VIGNON Cathy	
CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens	34	SPN Hérault			
CLE du SAGE Nappe Astienne	34	FNE LR	☺	GRANDJACQUET Louis	
CLE du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières	30	COGARD	☺	LABOURYIE Frédéric	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée	Bassin RM	FNE LR	☺	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – Comité d'agrément	Bassin RM	FNE LR	☺	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – commission géographique Gard Côtiers Ouest (=LR)	Bassin RM	FNE LR	☺	VIGNON Cathy	
Comité de Bassin Rhône Méditerranée – Commission Milieu Naturel et Aquatique	Bassin RM	FNE LR	☺	VIGNON Cathy	
Comité de Gestion des Marais du Narbonnais	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	CLEMENT Dominique
Comité de Rivière de la Cèze	30	FACEN	☺	TRAVIER Roger	
Comité de Rivière de la Cèze	30	FNE LR	☺	PIZON Jean-Loup	
Comité de Rivière du Vidourle	30	COGARD	☺	POULY Jacques	
Comité de Rivière du Vidourle	30	SPN LR		MOURGUE Jean-Pierre	
Comité de Suivi Zones Humides Salses Leucate	11	ECCLA	☺		
Comité de Suivi Etang de Campagnol	11	ECCLA	☺	CLEMENT Dominique	
Comité de Suivi Marais du Narbonnais	11	ECCLA	☺	CLEMENT Dominique	
Contrat d'Etang Bages Sigean	11	ECCLA	☺		
Contrat d'Etang Salses Leucate	11	ECCLA	☺	ROQUES Christine	
instance de concertation Aqua Domitia	34-11	Eau secours 34	☺	USO Thierry	
instance de concertation Aqua Domitia	34-11	FNE LR	☺	ARDITI Maryse	
instance de concertation Aqua Domitia	34-11	MCV	☺	VIGNON Cathy	

# RISQUES INDUSTRIELS, SANTÉ, DÉCHETS

Les associations de protection de l'environnement ont des sièges en particulier dans :

- les **CODERST, Conseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques**, qui rendent des avis notamment en matière d'installations classées, de déchets, de qualité de l'air, de police de l'eau et de risques sanitaires.
- les **CSS, Commissions de Suivi de Sites**, qui sont obligatoires par exemple pour les sites SEVESO seuil haut, les centres de stockage de déchets non inertes, et potentiellement mises en place pour un certain nombre d'autres installations classées relevant de l'autorisation.
- et d'autres commissions comme la **Conférence Régionale Santé Autonomie (CRSA)**, la **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**, l'élaboration et le suivi du **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets...**

Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
CODERST de l'Aude	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	MARTINEZ Jean-Pierre
CSS BIOTERRA (Narbonne)	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	THIBAUT Jean-Luc
CSS EDN - Sallèles d'Aude	11	ECCLA	☺	THIBAUT Jean-Luc	ARDITI Maryse
CSS LAFARGE	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	
CSS Lambert (Narbonne)	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	CREPEAU Christian
CSS Orano-Malvézi	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	
CSS Port-la-Nouvelle	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	BLANCHARD Christine
CSS TITANOBEL - Cuxac Cabardes	11	ECCLA	☺	POURQUIE Ludovic	ARDITI Maryse
CSS Vallée de l'Orbiel	11	ECCLA	☺	ARDITI Maryse	
CODERST du Gard	30	SPN Gard		GOSSELIN Francis	CAMELIS Christian
CSS Bagard	30	ADEQVB	☺	LOBIER Monique	FREDIANI Jacques
CSS Bagard	30	FACEN	☺	MAZIERE Paul	LE GUEN Claude
CSS Pays Grand Combien	30	ADEPE	☺	(non nominatif)	
CSS Pays Grand Combien	30	FACEN	☺	(non nominatif)	
CSS Salindres	30	ADISL	☺	(non nominatif)	
CCES PLPDMA Montpellier	34	FNE LR	☺	BAUMGARTNER Katia	
CODERST de l'Hérault	34	FNE LR	☺	HOIBIAN Olivier	CLERC Françoise
CSS Amétyst (Montpellier)	34	FNE LR	☺	JULIER Michel	
CSS GDH (Frontignan)	34	Association des riverains du quartier des pres saint martin et du canal du rhône	☺	LAURENS Céline	
CSS ISDND St Jean de Libron à BEZIERS- CABM	34	Collectif Droit à un air sain à Montimas	~	TONNELIER Rodolphe	
CSS ISDND/carrière GSM Castries	34	AcIDC	~	LEGENDRE Lucile	
CSS Océral (Lunel)	34	FNE LR	☺	POPY Simon	
CSS Soumont (Lodève)	34	FNE LR	☺	COHEN Inti	
CSS Unité Valorisation Ordures Ménagères VALORBI à BEZIERS- CABM	34	Collectif Droit à un air sain à Montimas	~	TONNELIER Rodolphe	
CODERST de Lozère	48	ALEPE	☺		
CODERST des Pyrénées-Orientales	66	CCNPO	☺	LARTAUD Franck	GOT Henri
CRSA Occitanie	Occitanie	FNE LR	☺	BAUMGARTNER Katia	RIVIÈREVALENTIN AlainGaelle

Port de Port-la-Nouvelle



## TRANSPORTS

En matière de transport, les associations sont présentes dans les Comités départementaux des mobilités instaurés par la Région Occitanie, et nous avons également été nommés au Comité des usagers de la route de l'Hérault.

Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
Comité départemental des mobilités de l'Aude	11	FNE LR	☺	ARDITI Maryse	
Comité départemental des mobilités de l'Hérault	34	FNE LR	☺	DELON David	GRANDJACQUET Louis
Comité départemental des mobilités du Gard	30	FNE LR	☺	MAZIERE Paul	
Comité des usagers de la route de l'Hérault	34	FNE LR	☺	POPY Simon	

## MER MÉDITERRANÉE

Côté mer, les APNE sont présentes dans des commissions telles que

- **le Conseil Maritime de Façade** qui est une instance interrégionale, d'origine réglementaire (contrairement au Parlement de la Mer qui est une création de la Région Occitanie). Le CMF donne des avis sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et de la mer ;
- **la Commission des cultures marines** qui traite essentiellement de l'exploitation/gestion de la lagune de Thau ;
- **des Comités de Pilotage, Comités de Suivi, Commissions Portuaires, Conseil de Gestion, Conseil Scientifique** liés à des espaces protégés, des ports et des grands projets d'aménagements.

Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
CMF de Méditerranée	Med. FR	FNE LR	☺	GUIRAL Daniel	
CMF de Méditerranée	Med. FR	FNE LR		SÉGALA Benoît	
Comité de Suivi du projet ECOSYSM Eolien Offshore Flottant	Med. FR	FNE LR	☺	GUIRAL Daniel	
Comité de suivi environnemental du port de Port-la-Nouvelle	11	FNE LR	☺	GUIRAL Daniel	
Commission des cultures marines de l'Hérault	34	FNE LR	☺	GUIRAL Daniel	
Commission Portuaire de Banyuls	66	CCNPO	☺	FIALA Aline	
Conseil de Gestion du Parc Marin du Golfe du Lion	Med. FR	CCNPO	☺	FIALA Aline	
Conseil Scientifique de la Réserve Marine de Banyuls	66	CCNPO	☺	FIALA Aline	
COPIL du Parc Marin du Golfe du Lion	Med. FR	CCNPO	☺	FIALA Aline	

Dragage et travaux d'extension du port de Port-la-Nouvelle (2021)



## QUALITÉ DE L'AIR

Certains de nos membres suivent les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et font partie de l'Observatoire des odeurs du bassin de Thau.

Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
Observatoire des odeurs du bassin de Thau	34	Association des riverains du quartier des prés saint martin et du canal du rhône	☺	LAURENS Céline	
Observatoire des odeurs du bassin de Thau	34	FNE LR	☺	HERRERA Francis	
PPA de Montpellier	34	FNE LR	☺	ACHERAR Mohand	

## FINANCES PUBLIQUES

Veiller à la bonne utilisation des fonds publics en matière d'environnement fait partie de notre objet. A ce titre, nous faisons partie de la Commission Régionale des Aides (CRA) de l'ADEME qui se prononce sur les subventions > 200 k€ dans les domaines de l'énergie et des déchets, et du Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) qui peut se prononcer sur la distribution régionale des fonds européens.

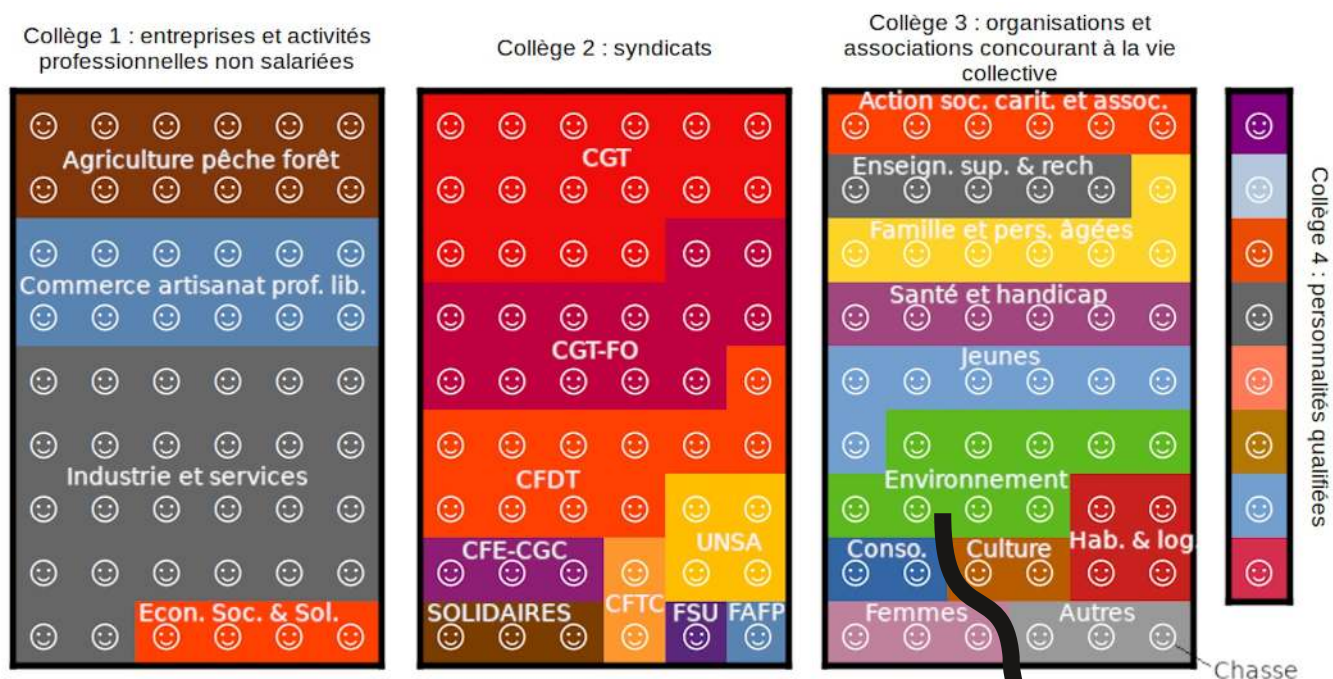
Commission	zone géog.	Association	FNE	Titulaire	Suppléant
Comité Régional de Suivi Interfonds Languedoc-Roussillon	Occitanie	FNE LR	☺	POPY Simon	
Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Métropole de Montpellier	34	FNE LR	☺	BARRÉ Gaëlle	
Commission Régionale des Aides de l'ADEME Occitanie	Occitanie	FNE MP	☺	DUGOUJON Jean-Paul	



## CESER OCCITANIE

Il faut ajouter à ces commissions le Conseil Économique Social et Environnemental (CESER), qui est une instance transversale à toutes ces thématiques et où siègent Simon Popy pour FNE et Claudie Houssard pour les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN) et Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN). Le CESER est la seconde assemblée de la Région Occitanie, elle a voix consultative et elle représente la société civile.

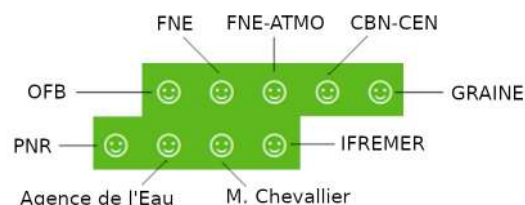
### Composition du CESER OCCITANIE



### Les 9 conseillers "environnement"

Art. L4134-2 (2) du CGCT :

"les CESER comprennent des représentants d'associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable" (Occitanie : n=9 sur 170)



Voir le site du CESER Occitanie pour consulter les avis  
<https://www.ceser-occitanie.fr/publications/>

Simon POPY



En 2021 le CESER a publié peu d'avis. L'avis sur les SDAGE Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne est surtout remarquable par sa genèse, emblématique de ce qu'est le CESER Occitanie sous la présidence Chauzy. Le code de l'environnement prévoit que les CESER donnent des avis sur les projets de SDAGE, qui "sont réputés favorables s'ils ne sont pas rendus dans un délai de quatre mois suivant la mise à disposition de ces documents". Ceux-ci ont été mis en ligne le 1er mars. Au lieu d'organiser la réponse du CESER, prétextant que le Varenne de l'Eau allait retarder l'adoption des SDAGE, voire modifier leur contenu (!), notre président a préféré

attendre juin pour écrire aux préfets coordonnateurs de bassin afin de se plaindre d'avoir été éjecté des comités de bassin et demander le réhaussement des barrages hydroélectriques. Il a décidé que nous rendrions un avis hors délai (5 mois plus tard), et a confié l'avis à la commission 2 (agriculture) du CESER (!) et non à la commission 1 (Aménagement du Territoire – Politiques environnementales et énergétiques – Transport – Infrastructures – Numérique – Logement). J'ai été auditionné durant l'été. Suite à mon audition, durant laquelle j'ai évoqué les nombreux dossiers sensibles de la région, le président Chauzy a décrété qu'il écourtait l'audition, supprimant le temps des questions, mais prenant le temps, concernant le dossier

Sivens, la mort de Rémi Fraisse et la condamnation pour faute de l'Etat, de me répondre que "le CESER n'a jamais soutenu les cagoulés". No comment... Sans surprise, lors de la séance d'amendements finale, 90% de mes propositions ont été rejetées par la commission agriculture. A noter qu'un autre avis intéressant a été publié par le CESER Occitanie, sur le numérique. Il est remarquable de constater que la question des libertés numériques intéresse peu, que ce soit le secteur de l'écologie, ou le secteur social, alors qu'elle est fondamentale dans les deux cas. J'ai largement contribué à l'écriture des chapitres 5 et 6 qui traitent des libertés numériques et de l'impact environnemental. >>



La récente loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) a consolidé les missions des Ceser, celles de conduire des études de prospective. En Occitanie, la Section prospective du Ceser, était déjà opérationnelle dans la précédente mandature avec l'édition des « Chemins de 2040 » en 2017 sur les futurs possibles de la région. Depuis 2018, la Section prospective de la nouvelle mandature avec ses 45 membres, a entrepris la révision des 10 champs de processus [aménagement du territoire, environnement, technico-économique, démographie, politico-institutionnel, sociétal, culture, sport, enseignement-recherche, relations internationales] déclinés

selon 3 scénarios exploratoires, tendanciel, sombre et nouvelles convergences ; ce dernier combinant innovations techniques, économiques et sociales compatibles avec le climat, la biodiversité, la santé, le bien-être. La tâche est exigeante pour trouver un consensus et bien sérier ce qui fait dissensus. Les débats sont animés et les controverses nombreuses, en contexte de changement climatique, dans une région avec de nombreuses vulnérabilités sociales et environnementales territorialisées. Quelle latitude d'une région dans un monde globalisé, sur les questions migratoires, la gestion de l'eau, les mutations économiques, les choix technologiques ? L'entreprise s'est complexifiée avec la

pandémie du Covid, et tout récemment la guerre en Europe, scénarios tendanciel et sombre convergeant dangereusement. L'utilité et le potentiel d'une démarche de prospective est flagrant pour cerner les enjeux et les défis à venir auprès des institutions et de la société civile organisée, contribuer plus en amont à l'aide à la décision, faire évoluer les politiques publiques, leur évaluation. La Loi 3DS en reconnaît la légitimité aux Ceser. La réforme du Cese au niveau national y contribuera, en renforçant le débat public et en consolidant la coopération avec les Ceser pour en étendre l'influence. >>

Claudie HOUSARD



## AUTRES ACTIONS DE PLAIDOYER PORTÉES PAR FNE LR EN 2021



### Concertation sur le projet de parc à thème "Studios Occitanie Méditerranée"

Ni nos recommandations, ni celles de la présidente de la CNDP, n'ont été suivies dans l'organisation de cette concertation qui n'a pas permis, comme le prévoit le texte de loi, de débattre « des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ». La CNDP n'a pas su garantir la qualité du débat et les droits du public. Le projet de parc à thème autour du cinéma aura bien du mal à justifier, au regard de son intérêt discutable, la consommation d'espace agricole qu'il implique (90 ha), son impact sur les espèces protégées et donc sa raison impérieuse d'intérêt public majeur, et l'allocation d'une ressource en eau précieuse en concurrence avec d'autres usages plus prioritaires. Ceci est sans compter son impact cumulé avec le projet de Jardins de la Méditerranée, projet qui, pour l'heure, n'a pas su obtenir les autorisations nécessaires à sa réalisation.



### Demande de suspension des travaux du L.I.E.N

Dans un courrier du 5 novembre 2021 nous demandons au préfet de l'Hérault comment il compte respecter les conditions de régularisation de la DUP du LIEN (Liaison Intercommunale d'Évitement Nord de Montpellier) fixées par le Conseil d'Etat, ainsi que la suspension des travaux, suite à l'avis très critique de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Inti COHEN



*Le LIEN (Liaison Intercantonale d'Évitement Nord) est un projet de route qui est porté par le département de l'Hérault depuis plus de deux décennies. La première partie de ce projet a été réalisée et mis en service en 2008. Les travaux concernant la dernière partie ont commencé fin 2021 malgré plusieurs recours dont un porté par FNE LR. Ce projet, centré essentiellement sur la voiture individuelle*

*apparaît comme complètement anachronique en 2021. Ses impacts seront importants sur la biodiversité avec le bétonnage de 80 Ha d'espaces naturels et plus d'une centaine d'espèces protégées concernées alors que ses bénéfices supposés en terme de circulation ne sont démontrés par aucune des études avancées par le département. L'année 2021 a permis pour FNE LR de se rapprocher d'autres*

*associations et collectifs luttant contre le LIEN (Greenpeace, Collectif SOS Oulala, etc.) à l'occasion d'actions militantes (manifestations, conférences de presse, etc.) et du recours en justice concernant la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. >>*



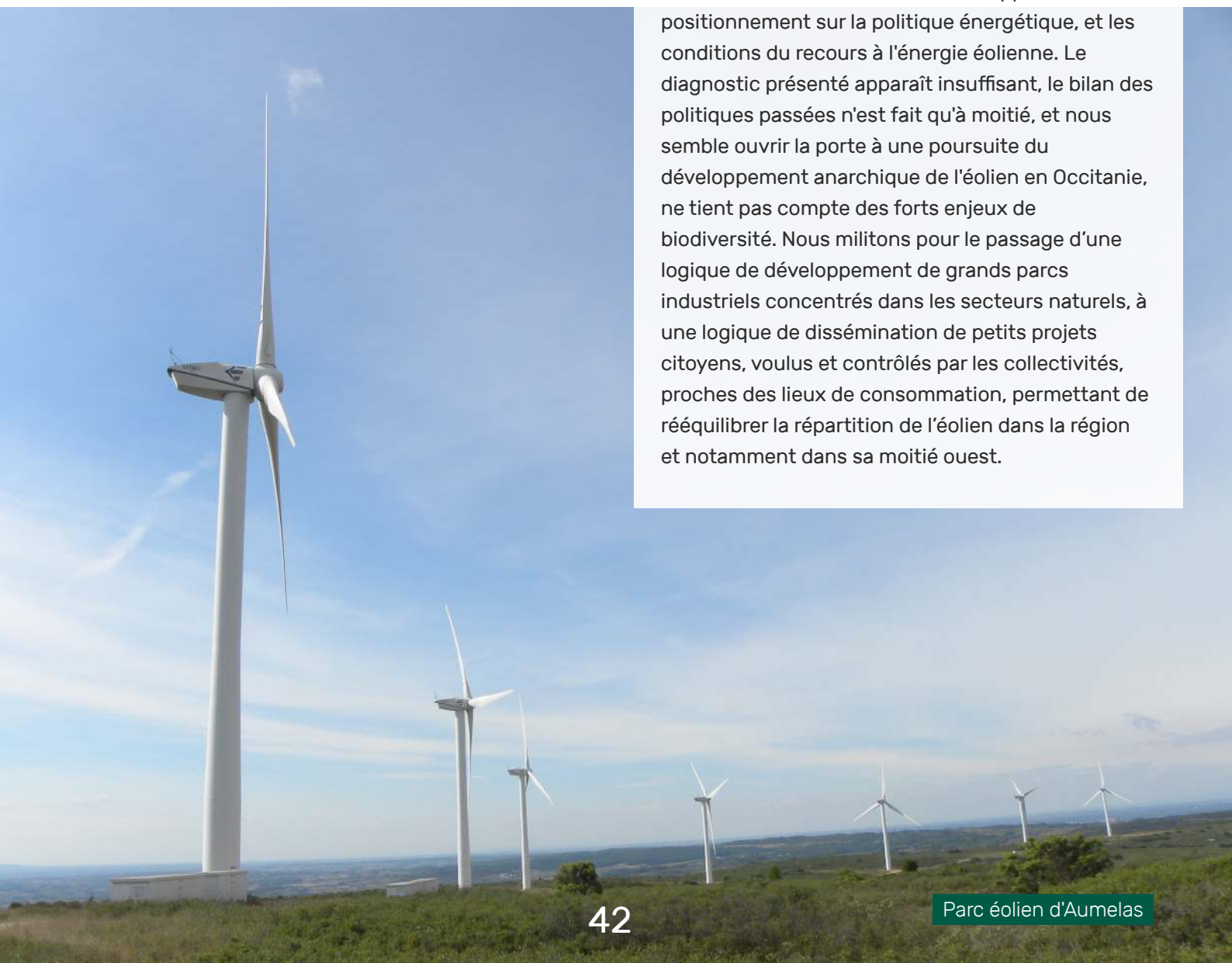
## Concertation sur les futurs scénarios énergétiques 2050

RTE a proposé 8 scénarios énergétiques pour 2050 allant grossièrement dans deux directions : vers le 100% renouvelables ou vers de nouveaux EPR. Pour nous il est urgent de renoncer à de nouveaux EPR compte tenu du risque d'accident majeur, de l'absence de solution pour les déchets, à cause du coût du nucléaire. Nous proposons qu'à l'instar de la majorité des pays du monde, nous sortions du nucléaire, que nous relocalisons l'industrie, et que nous allions vers 100% d'ENR sans privilégier telle ou telle technologie. En revanche il est crucial pour nous de mieux cadrer le développement du solaire et de l'éolien. Enfin nous regrettons la focalisation qui est faite par RTE sur l'électricité.



## Contribution à la consultation sur le projet de planification des zones "favorables" à l'éolien

La Ministre de l'Environnement, dans son instruction du 26 mai 2021 relative à la planification territoriale et l'instruction des projets éoliens, a demandé aux préfets de réaliser une cartographie indicative des « zones favorables au développement de l'éolien ». Celle-ci a fait l'objet de réunions organisées par la DREAL ainsi que d'une consultation écrite. L'occasion de rappeler notre positionnement sur la politique énergétique, et les conditions du recours à l'énergie éolienne. Le diagnostic présenté apparaît insuffisant, le bilan des politiques passées n'est fait qu'à moitié, et nous semble ouvrir la porte à une poursuite du développement anarchique de l'éolien en Occitanie, ne tient pas compte des forts enjeux de biodiversité. Nous militons pour le passage d'une logique de développement de grands parcs industriels concentrés dans les secteurs naturels, à une logique de dissémination de petits projets citoyens, voulus et contrôlés par les collectivités, proches des lieux de consommation, permettant de rééquilibrer la répartition de l'éolien dans la région et notamment dans sa moitié ouest.



# VEILLER... ET AGIR EN JUSTICE

Disposer d'un environnement sain et équilibré est constitutionnellement garanti.

Un travail de veille permanente est nécessaire pour être en mesure de réagir face à des comportements qui portent atteinte à la richesse écologique de nos territoires. Le projet Sentinelles de la Nature nous a permis de considérablement renforcer cette veille en l'étendant à tous les citoyens.

Notre action face à ces atteintes passe évidemment en priorité par l'information, la prévention et la sensibilisation. Mais FNE LR s'est aussi donnée pour objectif d'agir en justice pour faire valoir la protection de l'environnement. Elle mène donc des actions contentieuses devant les juridictions pénales, civiles et administratives.

**Elle bénéficie d'un statut particulier en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement :**

- habilitation à exercer les droits de la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle défend
- habilitation à demander la réparation sur le plan civil du préjudice écologique (loi biodiversité de 2016)

Nos actions devant les tribunaux administratifs visent à faire annuler ou rectifier les décisions des personnes publiques qui portent atteinte à l'environnement.

Nous recherchons aussi à mettre en cause la responsabilité de l'État ou des collectivités territoriales quand elles impactent illégalement l'environnement.

**Chaque fois que cela est possible, nous tentons d'obtenir prioritairement la remise en état voire la réparation écologique.**

Toutefois, compte tenu des difficultés propres à la réparation des dommages environnementaux, nous estimons que la justice environnementale doit être guidée par un **objectif de prévention et donc de sanction** des comportements qui mettent en danger l'environnement.

Or trop souvent, les auteurs d'infractions environnementales ne sont pas sanctionnés ou trop peu. Même lorsque les atteintes à l'environnement se doublent d'atteinte à la santé humaine, nous constatons que la « justice environnementale » n'est pas, aujourd'hui, à la hauteur des enjeux.

Notre action dans les tribunaux pénaux et civils contribue à réduire le niveau d'impunité et à ce que les infractions environnementales soient plus, et mieux sanctionnées.



# LES SENTINELLES DE LA NATURE



**Sentinelles de la Nature est un outil pour les gens qui s'intéressent à ce qui se passe autour de chez eux, et qui veulent agir, mais en étant accompagnés**

Lancé en 2019, le dispositif "Sentinelles de la Nature" est un outil de veille et d'alerte. Il permet de faciliter le recueil, l'analyse et le traitement des signalements d'atteintes aux milieux naturels, et de valoriser les actions positives qui en découlent ainsi que d'autres initiatives positives portées à sa connaissance.

Sentinelles de Nature répond à un besoin d'efficacité et de structuration de l'action associative en facilitant le développement de synergies vertueuses et la valorisation des efforts de chacun. Les associations de protection de la nature, et



notamment nos associations fédérées, doivent être nos premières sentinelles : elles sont en veille sur leur territoire et peuvent donc être à l'origine de nombreux signalements d'atteintes à l'environnement.

Mais ces associations sont également les mieux placées pour être le relais d'initiatives innovantes et favorables à l'environnement, d'autant plus qu'elles sont souvent elles-mêmes porteuses de ces initiatives sur leur territoire.

# POUR DEVENIR SENTINELLE DE LA NATURE & protéger l'environnement

rendez-vous sur  
**l'application** gratuite &  
sans publicité  
ou  
**sur le site internet**



## pour SIGNALER



les dégradations  
environnementales



les initiatives  
favorables à la nature

## créez votre compte personnel

vos informations de contact  
resteront confidentielles et  
faciliteront les échanges et le  
traitement des signalements

**Pour REMPLIR**  
**le formulaire**  
et faire un bon  
signalement  
**en 3 étapes**, il suffit de

**photographier**  
le problème ou  
l'initiative positive

Le traitement des signalements est assuré par notre équipe salariée et nos bénévoles, qui se réunissent une fois par mois pour étudier les signalements et décider des éventuelles suites à donner.



**1**  
**localiser**  
précisément le lieu  
à l'aide du pointeur  
ou  
adresse/coordonnées GPS  
en commentaire

**3**  
**décrire** votre  
signalement  
et **poser** des questions  
claires et précises  
(si besoin)

Devenez les yeux de France Nature Environnement !

## Chiffres clés 2021

- 365** signalements reçus
  - ▶ **347** signalements d'atteintes à l'environnement dont 165 publiés
  - ▶ **18** signalements d'initiatives favorables à l'environnement dont 16 publiés

## Comment ça marche ?

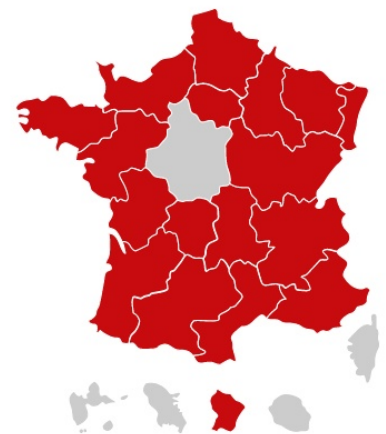
Le traitement des signalements est assuré par les membres du comité de pilotage qui se réunissent par téléphone environ une fois par mois. Ils décident des suites à donner après étude des signalements soumis à leur appréciation et peuvent être amenés à traiter en direct certains signalements.

Le COPIL sentinelles de FNE LR est composé d'une quinzaine de bénévoles issus de la fédération et de ses associations membres. Celui-ci permet un

examen collectif par des bénévoles qui présentent des compétences complémentaires et qui agissent sur l'ensemble du territoire de notre fédération. Les salariés et stagiaires de FNE LR sont là en soutien du COPIL. Ils recueillent, trient et pré-traitent les signalements ; traitent en direct certaines catégories de signalements non soumis au COPIL ; préparent et animent les COPIL ; mettent en œuvre certaines décisions du COPIL et informent les sentinelles.

## Evolution nationale

Au niveau national, l'appropriation de l'outil par les fédérations régionales a considérablement progressé et la quasi intégralité du territoire est désormais couverte, y compris, désormais, le domaine public marin. L'outil évolue également petit à petit (bugs, conception, contenus...) sous la houlette d'un comité de pilotage national auquel nous participons. Lydie Némausat est par ailleurs animatrice du réseau Sentinelles national.

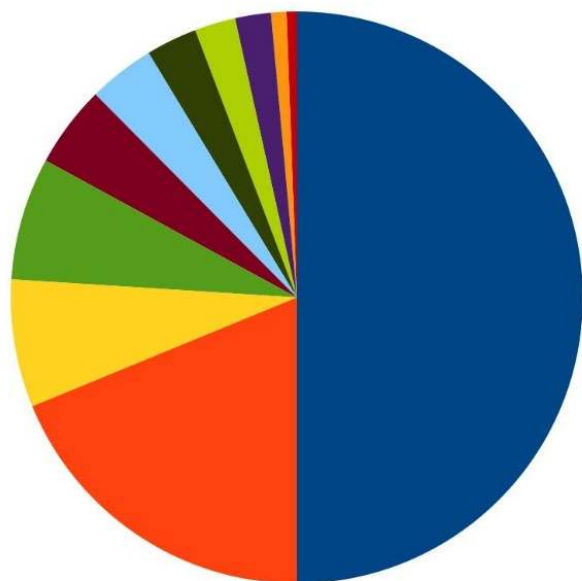


Une nouvelle version du site et de l'appli Sentinelles de la nature est prévue début 2022 : c'est le résultat de plusieurs années de réflexion et de travail pour

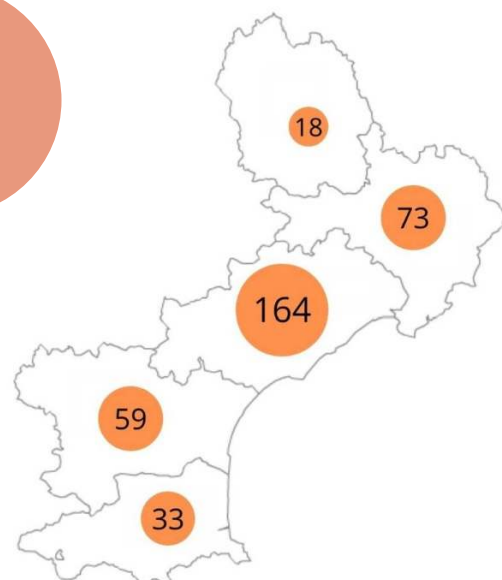
optimiser l'outil et notamment pour permettre aux citoyens de nous faire des signalements plus facilement et plus rapidement. >>>

# Veille sur les atteintes à l'environnement

Types d'atteintes à l'environnement dans le Languedoc Roussillon en 2021 :



- Dépôts de déchets 50 %
- Urbanisation et aménagement 18,8 %
- Projets ENR impactants 7,2 %
- Atteinte à la biodiversité 6,9 %
- ICPE 4,6 %
- Loisirs et activités 3,8 %
- Atteintes à l'eau 2,9 %
- Coupes d'arbres 2,3 %
- Pollution lumineuse 2 %
- Utilisation de pesticides 0,9 %
- Brûlage illégal 0,6 %



## Quelques exemples...

### Travaux de décaissement en zone Natura 2000 à Lespignan (34)

[ **signalement n°16082** - 21 septembre 2021 ]

Des travaux de décaissement d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> sur 60 cm de profondeur ont été réalisés à proximité de l'étang de la Matte, dans la ZPS « Basse plaine de l'Aude », sans autorisation. Un constat de police a été dressé et l'auteur des travaux a fait l'objet d'un rappel à la loi puis s'est engagé à remettre en état le site.



### Ancrages quotidiens dans les herbiers de posidonies à Port-Vendres (66)

[ **signalement n°15366** - 31 juillet 2021 ]

Les herbiers de posidonies, habitat marin essentiel pour la vie marine, sont en déclin en France. L'une des principales causes est la croissance de la plaisance et des mouillages sauvages. L'association "Les Ami.e.s des Posidonies" nous a fait remonter ses observations sur l'anse de Paulilles. Nous allons travailler avec eux sur cette problématique en 2022.





© OFB

### Raid sauvage de 24 véhicules en zone naturelle à Bédarieux (34)

[ **signalement n°13436** - 6 mars 2021 ]

Verbalisation de 24 4x4 pour un raid sauvage en pleine nature près de Bédarieux. Ils circulaient dans un espace protégé où la circulation est interdite. Les randonnées sauvages de ce type se multiplient dans la région. Le président de l'association "Jeep Thau Nature" est poursuivi devant le Tribunal de Police. FNE LR s'est constituée partie civile.



### Brûlage illégal de pneus à Théziers (30)

[ **signalement n°13418** - 4 mars 2021 ]

Pour lutter contre les gelées printanières en arboriculture, un agriculteur de Montfrin et Vallabrègues a eu recours à la combustion de pneus sans se soucier des conséquences sanitaires et environnementales de cette pratique interdite par l'article R543-139 du Code de l'environnement. Alertée, FNE LR a déposé plainte et fait un communiqué de presse.



### Vente illégale de merlus juvéniles à Agde (34)

[ **signalement n°14860** - 10 mai 2021 ]

Le Merlu est une espèce surexploitée qui s'effondre en Méditerranée. L'Europe interdit sa pêche et sa vente à une taille inférieure à 20 cm (pas encore reproduits). En parfaite méconnaissance de cette règle, six chalutiers ainsi que la criée d'Agde ont récemment vendu des très petits Merlus (entre 10 et 12 centimètres) à des grossistes espagnols. FNE LR porte plainte pour ces faits.



### Déversement de produit mortel dans le lac des Sesquiers (34)

[ **signalement n°14599** - 5 avril 2021 ]

Après s'être baignée dans le lac des Sesquiers pendant le week-end de Pâques, une chienne est décédée. Une analyse toxicologique du contenu stomacal a été pratiquée et a révélé la présence d'aldicarbe, un insecticide très toxique interdit en Europe depuis 2010. Alertée par le propriétaire du chien, FNE LR a engagé diverses démarches auprès des services compétents.



### Projet d'unité touristique nouvelle à Fontiers-Cabardès (11)

[ **signalement n°14780** - 24 mai 2021 ]

A Fontiers Cabardès, en zone montagne, une unité touristique nouvelle avec golf, parc résidentiel, restaurant haut de gamme, etc. a été autorisée en 2012 sur une superficie de 240 ha. Depuis plus rien, sinon une opposition forte au golf... Ce projet resurgit à l'occasion de l'élaboration du PLU. L'enquête publique est prévue l'année prochaine. A suivre..

# Focus sur les dépôts de déchets



Les signalements de dépôts de déchets sont majoritaires. Chaque signalement préalablement vérifié (localisation et photo à l'appui) est directement publié sur notre carte interactive. En 2021, nous en avons ainsi publié plus de 125.

Un message est alors envoyé à l'auteur du signalement pour l'en informer, lui proposer un courrier-type à adresser au maire, l'orienter vers la documentation relative à la lutte contre les décharges sauvages et l'inciter à se tourner vers une association locale.

Nous ne sommes hélas pas en mesure d'apporter une réponse individuelle pour chaque dépôt signalé mais ces signalements nous permettent de mettre en évidence le problème globalement et de faire de la sensibilisation des acteurs.

Nous avons notamment présenté notre projet en faisant un focus sur les dépôts de déchets à l'occasion du webinaire de l'ORDECO du 15 juin 2021. Ces journées avaient pour but d'accompagner

les collectivités dans la prévention, l'identification et le traitement des dépôts sauvages.

L'une des difficultés que nous rencontrons avec les signalements sentinelles, notamment ceux relatifs aux dépôts sauvages, est le suivi dans le temps : les sentinelles nous font remonter leurs observations mais il est ensuite difficile de savoir si elles ont engagé des démarches suite à nos conseils, si elles ont utilisé notre modèle de courrier et si les dépôts ont pu être nettoyés. Pour améliorer ce suivi, évaluer et améliorer notre démarche, un questionnaire a été adressé fin juin aux 252 sentinelles ayant fait un ou plusieurs signalement(s) de dépôt de déchets. Une trentaine de personnes a répondu (soit environ 10 % des interrogés), représentant une cinquantaine de dépôts de déchets. Pour près de la moitié des signalements, les sentinelles ont engagé des démarches suite à la publication sur notre site Sentinelles (contact mairie, contact association locale, etc.). Notre modèle de courrier à adresser à la mairie est

## L'une des difficultés que nous rencontrons est le suivi dans le temps

finalment très peu utilisé. Il est également apparu que dans 37 % des cas, la sentinelle ne sait pas si le dépôt a été nettoyé et dans 46 % des cas, les dépôts sont toujours présents.

Dans la continuité de cette démarche d'amélioration du suivi, nous avons également mobilisé nos adhérents et nos bénévoles en les sollicitant pour qu'ils se rendent sur place et nous informent sur les éventuelles évolutions des dépôts (résorptions, aggravation, ou stagnation) pour nous aider à mettre à jour les signalements. Cette action nous a permis d'actualiser une dizaine de signalements.

## Quelques exemples...



Dépôt de déchets à Vendargues (34) –  
signalement n°14037



Dépôts sauvages à Carcassonne (11) –  
signalement n°16014



Décharge illégale à Générac (30) –  
signalement n°16470



Dépôts sauvages à Brissac (30) –  
signalement n°12575



Décharge illégales à Saint Paulet (11) –  
signalement n°13220



Dépôts sauvages à Mendes (48) –  
signalement n°13741

## Cas des décharges illégales

A noter que FNE LR accorde une attention particulière aux décharges illégales : il s'agit de sites de traitement des déchets exploités sans autorisation. C'est notamment le cas pour la décharge illégale de Villeneuve-les-Maguelone. Après un travail engagé dès 2019 par FNE LR, en coordination avec la DDTM, la gendarmerie et le parquet, une plainte a été formée à l'encontre de l'exploitant de la décharge, pour laquelle FNE LR s'est constituée partie civile. Le jugement interviendra en juin 2022.



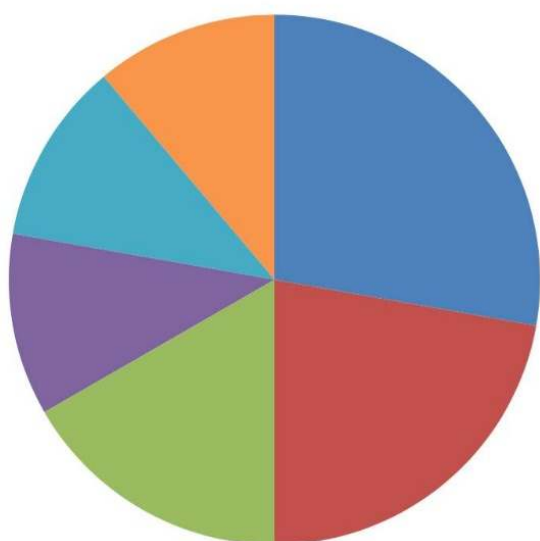
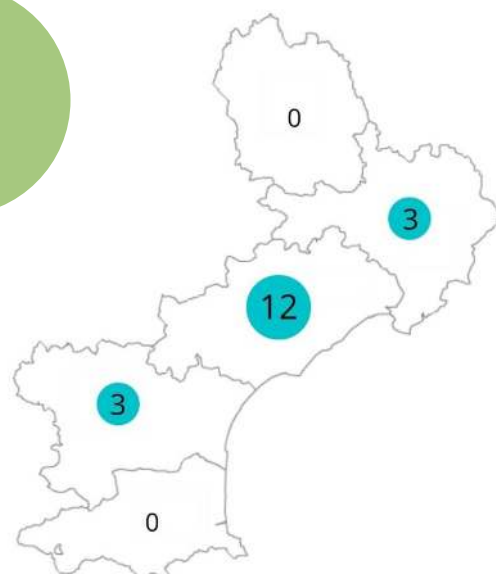
## Cas des déchets diffus le long des routes

Enfin, à l'initiative de Saint Hilaire Durable (30) nous avons adressé un courrier à l'ensemble des conseils départementaux pour attirer leur attention sur un problème relatif à l'entretien des routes départementales, à savoir le fauchage des bas-côtés et fossés et des nombreux déchets abandonnés qui s'y trouvent. L'objectif était de solliciter un échange sur le sujet. Seule le conseil départemental de l'Aude a répondu positivement.



# Initiatives favorables à la nature

Types d'initiatives favorables à l'environnement dans le Languedoc Roussillon en 2021 :



- Réduction de la pollution lumineuse 27,8 %
- ENR exemplaires 22,2 %
- Ramassage des déchets 16,7 %
- Gestion des déchets 11,1 %
- Eau 11,1 %
- Protection de la biodiversité 11,1 %

## Quelques exemples...

### Utilisation de la chaleur du soleil à Narbonne (11)

[ **signalement n°16345** - 17 novembre 2021 ]

Les besoins en énergie sont majoritairement des besoins de chaleur et le soleil peut nous en fournir sans passer par l'électricité. Un panneau thermique a un rendement environ 4 fois supérieur à un panneau photovoltaïque. Ainsi, Narbonne vient d'agrandir son réseau de chaleur en y ajoutant 3200 m2 de capteur thermiques, portant la part des énergies renouvelables de 65% à 75%.



### Renaturation de la rivière Soulondres à Lodève (34)

[ **signalement n°15416** - 11 août 2021 ]

L'association "Œuvre d'eau" a commencé par des collectes de déchets sur les berges de la Soulondres. Des travaux ont ensuite été menés sur les réseaux d'eaux usées pour limiter fuites et rejets, les seuils qui entravaient la circulation des poissons ont été éliminés ou adaptés et des chemins piétons ont été créés sur les berges. Enfin, les enfants des écoles ont été invités à y planter des essences locales. Un projet citoyen exemplaire.





© OFB

## Fermeture temporaire d'une partie de la via ferrata du Thaurac (34)

[ **signalement n°14933** - 6 juin 2021 ]

Sur la Commune de Saint-Bauzille-de-Putois, une partie de la via ferrata du Thaurac a été fermée temporairement afin de protéger une colonie de chauves-souris qui avait été signalée dans une cavité équipée, en période de reproduction. Cette initiative a été permise par une bonne coopération entre le monde des sports de pleine nature, les naturalistes et les collectivités locales.



## Réhabilitation de la Combe de la Liquière (34)

[ **signalement n°13660** - 17 février 2021 ]

La signature d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et la commune du Mas-de-Londres, a permis de protéger ce milieu naturel exceptionnel pour 40 ans : arrêt des sports motorisés, mise en place d'un pâturage, restauration des zones humides et mise en défens des secteurs les plus impactés.



## Sensibilisation et de prévention des déchets sur les plages et dans l'école de Valras-Plage

[ **signalement n°13426** - 2021 ]

Le 4 mars 2021, FNE LR est allée à la rencontre des écoliers pour remettre à chacun d'eux un exemplaire de la bande-dessinée "Mer de plastique ? Marre des plastiques !". Pendant l'été, le poisson glouton a été installé sur les plages avec une exposition reprenant les planches de notre BD pour sensibiliser les vacanciers. Des animations ont également été organisées tout l'été avec FNE LR.



## Réduction de l'éclairage nocturne à Le pin (30)

[ **signalement n°16591** - 9 décembre 2021 ]

Dans le village, l'éclairage public est désormais coupé entre 23h et 6h30 du matin. Cette initiative a été prise à l'origine afin de lutter contre la pollution lumineuse et préserver un ciel étoilé tout en protégeant la biodiversité, mais elle a aussi permis de réduire les factures d'électricité. Cette démarche a convaincu d'autres communes voisines qui ont également réduit leur éclairage nocturne.



## Plan lumière de Montpellier Méditerranée Métropole (34)

[ **signalement n°16249** - 25 octobre 2021 ]

L'extinction nocturne partielle de l'éclairage public sur sept axes routiers de la Métropole a été expérimentée. Ces axes, fréquentés que par des véhicules, ont été éteints de 23h30 à 5 heures du matin. Montpellier Méditerranée Métropole souhaite accroître son action contre la pollution lumineuse et identifier une trame noire, qui permettra de préserver la biodiversité nocturne et crépusculaire.

# LES ACTIONS EN JUSTICE

En 2021 FNE LR a suivi 49 dossiers contentieux. 13 ont abouti et sont clôturés à ce jour, parmi lesquels deux se sont soldés par une défaite. Dans les 11 autres, la juridiction saisie à au moins partiellement fait droit à nos demandes. Nous avons engagé 22 contentieux nouveaux, notamment en faisant appel - un peu plus que d'habitude - à des avocats.

## Devant les tribunaux pénaux

En 2021, FNE LR a suivi 22 dossiers devant les juridictions pénales. 8 concernent l'Aude, 7 l'Hérault, 5 le Gard, 3 la Lozère et 1 les Pyrénées-Orientales. Parmi ces 25 dossiers seulement 4 se sont définitivement conclus en 2021. Dans ces 4 dossiers la constitution de partie civile de FNE a été reçue et ses demandes indemnitaires et de remise en état en partie satisfaites. Ces dossiers concernent l'urbanisme, des travaux en rivière illégaux et de la circulation en véhicule à moteurs dans les espaces naturels. 4 dossiers sont pendants (tribunal saisi mais cause pas encore jugée) devant la cour d'appel de Montpellier dont les délais d'audience sont de l'ordre de 4 ans et demi.

Deux dossiers anciens ont été clôturés après rejet ou désistement de pourvoi devant la cour de cassation :

- le premier concerne M. Alain GEORGES, la SCI ROUQUETTE et SA IPA et il est relatif à l'édification d'une salle de réception sans autorisation. La décision de condamnation de la cour d'appel de Nîmes est maintenant définitive. Celle-ci ordonne « la démolition de la salle de réception, du chalet et des terrasses attenantes dans un délai de 10 mois ». Elle précise que « passé ce délais M. Alain GEORGES, la SCI ROUQUETTE et SA IPA seront tenus au paiement d'une astreinte de 75 euros chacun ». Cette décision de remise en état, rare devra maintenant être appliquée.

- le deuxième concerne M. Julien qui avait procédé à des travaux en rivière sans autorisation en vu de la remise en fonctionnement d'un moulin ruiné sur la rivière l'Esclancide en Lozère. La décision de la cour d'appel de Nîmes ayant été exécutée cette année.

Plusieurs dossiers anciens continuent de faire l'objet d'une attention particulière comme ceux :

- concernant un trafic de pesticides à l'échelle nationale par une société implantée dans l'Aude, toujours en enquête devant le pôle spécialisé "santé environnement" du Parquet de Marseille ;
- concernant la destruction d'œufs de la colonie de Flamants roses des « Salins d'Aigues-Mortes » dans le Gard en juin 2018, lors du tournage du film « Donne-moi des ailes » réalisé par M. Nicolas VANIER ( 500 œufs détruits provoquant un échec de 11 % de la reproduction annuelle de cette espèce en Camargue). Le dossier est actuellement dans les mains du juge d'instruction du tribunal judiciaire de Nîmes ;



Notre communiqué

Rémy COULET



## SAINT-HILAIRE DURABLE

Définitivement condamné à démolir sa salle de réception construite sans permis, un promoteur voit son projet de villas de standing, imprudemment accordé par le maire, annulé par la Cour d'Appel Administrative de Marseille. Double échec pour le trop entreprenant homme d'affaires et promoteur Alain Georges: la vaste salle de réception, édifiée à proximité

de son luxueux ensemble de chambres d'hôtes à St Hilaire de Brethmas, près d'Alès, doit être démolie! Le jugement a été confirmé en 2020, par la Cour d'Appel de Nîmes et le pourvoi en cassation rejeté. Outre des amendes, le promoteur a été condamné à verser des sommes conséquentes à nos deux associations St Hilaire Durable et FNE-LR, parties civiles. C'est durant cette procédure que le maire de St Hilaire n'a

pas hésité à accorder à M. Georges, un permis d'aménager pour 22 villas de standing sur 30ha (!), dans un espace pourtant classé agricole dans le projet de PLU communal. Juridiquement épaulée par FNE-LR, St Hilaire Durable a obtenu en appel, à Marseille, l'annulation de ce permis et des dommages et intérêts ! >>



- concernant PALAVAS CAMPING (destruction de dune pour agrandir un camping, entre 2013 et 2017), l'affaire n'a pas encore été jugée sur l'action civile et nous sommes toujours en attente de la décision de la Cour d'appel de Montpellier sur l'action publique. Les demandes de FNE en tant que partie civile (réparation du préjudice moral et du préjudice écologique par la recréation du cordon dunaire détruit) ne pourront être examinées que lorsque le jugement sera définitif sur l'action publique.

Parmi les nouveaux dossiers on peut noter plus particulièrement ceux :

- concernant 6 chalutiers et la criée d'Agde à qui FNE LR reproche la vente illégale de merlus juvéniles dans un contexte d'effondrement de la population de l'espèce en Méditerranée. Le dossier est toujours en enquête.



**Notre communiqué**

- concernant le trafic d'espèce protégée (Chardonneret élégant) sur Montpellier pour lequel un des trafiquants poursuivi a été condamné à de la prison en raison notamment de la réitération des faits et de l'impact de ce trafic pour une espèce qui a perdu 40 % de ses effectifs en 30 ans.



**Notre communiqué**

- concernant l'exploitation d'une décharge sauvage sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, signalée via l'application sentinelle de la nature et qui devrait enfin être audiené début juin 2022.
- concernant la destruction d'une zone humide en Lozère dans le parc national des Cévennes pour lequel la médiation pénale engagée par le parquet n'a pu aboutir en raison du refus du mis en cause.

Enfin, le juge d'instruction du tribunal judiciaire de Paris instruit actuellement la plainte avec constitution de partie civile pour injure publique déposée par FNE LR, ECCLA et la Confédération Paysanne de l'Aude suite à la diffusion par le syndicat des vignerons de l'Aude (SDVA) d'un communiqué de presse dans le cadre du dossier relatif à l'autorisation de l'épandage aérien de produits phytopharmaceutiques sur le vignoble héraultais et audois.



## Devant les juridictions civiles

En 2021, la cour administrative d'appel de Versailles a rendu sa décision dans le dossier des destructions d'espèces protégées causées par les éoliennes du Causse d'Aumelas dans l'Hérault. La cour a réformé la décision du tribunal judiciaire de Nanterre qui avait rejeté nos demandes après avoir considéré que : « l'association France Nature Environnement caractérise la faute des sociétés intimées par la preuve qu'elle rapporte de la destruction d'individus de l'espèce protégée "Faucon crécerellette" en l'absence de dérogation préfectorale préalable l'y autorisant en application des dispositions de l'article L. 411-2/4° du code de l'environnement de sorte que tant l'élément matériel que l'élément moral, de la faute d'imprudence du délit d'atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques protégées, prévu par l'article L.415-3 du code de l'environnement, est rapportée ».

Cette décision, première du genre et particulièrement importante pour l'équilibre entre développement des ENR et prise en compte de la biodiversité, fait aujourd'hui l'objet d'un pourvoi des

sociétés exploitantes des éoliennes (toutes propriétés du groupe EDF) examiné par la troisième chambre civile de la Cour de cassation. Nous espérons une décision de la cour de cassation dans le courant de l'année 2022.



Deux actions civiles ont par ailleurs été engagées à l'encontre d'utilisateurs de publicités montrant des véhicules en infraction avec l'interdiction de circuler dans les espaces naturels. Ces deux dossiers ont abouti favorablement en 2021. FNE LR a obtenu des dommages et intérêts ainsi que la suppression des visuels litigieux.



**Notre communiqué**

## Devant les juridictions administratives

En 2021, FNE LR a suivi 22 dossiers devant les juridictions administratives. 7 ont abouti et sont définitifs. 7 nouveaux dossiers ont été engagés en 2021.

Parmi ces 22 dossiers, 3 ont été portés par notre fédération nationale sans que nous soyons directement requérant. Dans ces 3 dossiers qui concernent la réglementation de l'usage des pesticides, nous avons apporté notre concours technique à la rédaction des mémoires. Le premier

dossier a permis d'imposer au gouvernement de définir les règles d'interdiction et de restriction à l'usage des pesticides dans les sites Natura 2000 conformément à ce que prévoit la directive européenne 2009/128 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Le gouvernement travaille actuellement à la définition de ces règles et nous suivons avec attention le dossier. Les deux autres dossiers concernent des autorisations de mise sur le



*En 2021, j'ai été associée en tant que juriste bénévole au dossier Amazon, dans lequel FNE est intervenu aux côtés d'autres associations pour contester l'implantation d'un nouvel entrepôt de tri de colis dans le Gard, qui aurait eu des conséquences néfastes sur l'environnement.*

*Cette expérience a été très riche et concrète car j'ai pu suivre ce*

*dossier intégralement et toujours en lien avec Olivier, de la saisine du Tribunal au prononcé du jugement : analyse des pièces, échanges très enrichissants avec des experts naturalistes sur l'impact environnemental du projet, participation à la rédaction de mémoires en défense. J'ai pu mettre mes compétences au profit d'un sujet d'actualité qui me tenait à cœur... et la satisfaction*

*est d'autant plus grande quand nous avons gain de cause !*

*Depuis début 2022, nous avons mis en place au sein de FNE-LR un groupe de juristes bénévoles qui permettra de multiplier les actions en faveur de l'environnement. N'hésitez pas à nous rejoindre ! >>*

marché de pesticides par la procédure dérogatoire dite de « l'autorisation de 120 jours » aujourd'hui largement détournée par la France. Ces deux dossiers sont toujours en instruction.

Parmi ces 22 dossiers, nous comptons aussi l'accompagnement de l'appel de l'association Saint-Hilaire-de-Brethmas contre le jugement du Tribunal administratif de Nîmes rejetant sa demande d'annuler un permis d'aménager autorisant un lotissement sur le périmètre du projet abandonné de golf « Des hauts de Saint-Hilaire ». Par un arrêt du 30 mars 2021 N° 19MA00564, la cour d'appel de Marseille nous a donné raison en annulant le permis litigieux. Ce dossier est maintenant terminé.

Concernant les dossiers pour lesquels FNE LR est principale requérante et qui ont aboutis en 2021 on peut notamment citer :

- le rejet par le Conseil d'État de notre demande d'annulation de l'article 2 du décret n°2019-827 du 3 août 2019 « modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique et au débit à laisser à l'aval des ouvrages en rivière », instaurant une exception pour les cours d'eau atypiques (notamment méditerranéens). Voir Conseil d'État, 6ème - 5ème chambres réunies,

15/02/2021, 435026 ;

- deux dossiers de plateformes logistiques :
  - le premier concerne l'autorisation d'une plateforme logistique dans l'Hérault à proximité de l'aéroport de Montpellier portée par la société NEXIMMO. Il a fait l'objet d'un non lieu à statuer après que le titulaire de l'autorisation environnementale contestée ait demandé au préfet son abrogation.
  - le deuxième concerne le projet de plateforme logistique dédiée à AMAZON à l'est de Nîmes sur la commune de Fournès. Dans cette procédure FNE LR est intervenue au soutien du recours déposé par les associations locales et a eu gain de cause puisque l'autorisation environnementale a été annulée pour absence d'intérêt public majeur au regard des atteintes aux espèces protégées.



**Notre communiqué**

- la condamnation du préfet de l'Hérault, à réparer le préjudice de FNE LR résultant de l'arrêté interdépartemental illégal autorisant une manifestation de « slackline » à Navacelles en lui versant la somme de 5 000 euros au titre

des dommages et intérêts. Le tribunal ayant reconnu les actions de FNE LR en vue de la protection de la biodiversité en ces termes : « L'association FNE LR organise, à direction de réseau d'associations et du grand public, de multiples actions en matières d'information et de sensibilisation notamment sur la nécessité de préserver la biodiversité. Elle a sensibilisé notamment les pratiquants de sports de nature aux incidences négatives de ces activités sur la biodiversité. Agréée par arrêté préfectoral du 6 novembre 2017 au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement, elle a également été désignée pour participer à différentes commissions notamment le comité régional de la biodiversité Occitanie et le conseil d'administration de l'agence

régionale de la biodiversité Occitanie. Plusieurs associations qu'elle fédère ont également participé au comité de pilotage chargé d'élaborer le document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 « Gorges de la Vis et cirque de Navacelles ». »



Pie-Grièche méridionale, espèce menacée par le projet d'Amazon à Fournès





Comme beaucoup d'associations locales, le Collectif EcoCitoyen de Villeneuve lès Avignon (30) a été créé en réaction à une situation ou un projet appelé à dénaturer le cadre de vie de ses adhérents. Très vite nous avons compris qu'il fallait dépasser le stade de la simple colère et du conflit stérile. En adhérant à FNE LR, notre Collectif cherchait "à grandir" : acquérir des connaissances et des compétences pour mieux comprendre les contextes et identifier les véritables moyens d'action. C'est ainsi que notre Collectif et ses adhérents ont dénoncé ou contesté avec succès le

comblement d'un cours d'eau méditerranéen et deux projets immobiliers, soit non conforme au PLU, soit portant gravement atteinte aux espèces protégées et leurs habitats. Considérant que si une association locale peut tirer profit de conseils juridiques, de guides thématiques, de journées de formation avec des intervenants souvent issus des structures de gouvernance ou de police de l'environnement, il lui appartient en retour de s'impliquer dans la vie de FNE LR, la représenter dans les commissions locales en qualité d'interlocuteur

crédible, et travailler de conserve avec d'autres associations. C'est ainsi que, loin de s'opposer à tout développement économique, nous avons participé à la contestation par FNE LR, aux côtés d'associations locales, du projet de base logistique AMAZON à Fournès (30) ; projet pour lequel le promoteur n'a pas pu démontrer les requis nécessaires pour justifier une atteinte environnementale.

En 2021, nous avons continué à suivre les dossiers suivants :

- demande d'annulation de l'arrêté du 22 mai 2020 établissant une dérogation temporaire d'épandage par voie aérienne de produits phytopharmaceutiques pour les vignes dans les départements de l'Aude et de l'Hérault (co-requérants : ECCLA et Confédération Paysanne de l'Aude) ;
- demande d'annulation de la délibération du conseil municipal de Brissac du 21 février 2020 approuvant le PLU de la commune, en ce qu'il classe la parcelle d'une superficie de 1,1 ha située dans le secteur dit de la « papeterie » en zone 2AUo ; classe les deux parcelles AH 157 et AE 224 d'une superficie d'environ 7 500 m<sup>2</sup> situées dans le secteur du hameau de Coupiac en zone 2AU (présence d'enjeux exceptionnels pour les chauves-souris)
- demande d'annulation de la déclaration loi sur l'eau déposée par le Département de l'Hérault pour le projet « Jardins de la Méditerranée » à Bayssan ;
- demande de suspension de la déclaration loi sur l'eau déposée par le Département de l'Hérault pour le projet « Jardins de la Méditerranée » à Bayssan ;

- demande d'annulation de la décision implicite par laquelle M. le Préfet des Pyrénées-Orientales a rejeté la demande de FNE LR de relever les débits minimums biologiques relatifs aux prises d'eau des canaux d'Ille, de Thuir, de Peu del Tarres, de Régleille, de Perpignan et de Millas-Nefiac par de nouveaux arrêtés complémentaires fixant, pour chacune de ces prises d'eau, un débit minimum biologique tout au long de l'année à une valeur située entre 1 800 l/s à 2 200 l/s conforme aux dispositions de l'article L. 214-18 du code de l'environnement, éclairées par les résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables de la Têt, notifiée au préfet des Pyrénées-Orientales en 2013, avec toutes conséquences de droit.



Enfin nous avons engagé les actions suivantes :

- en vue de contraindre l'État à agir dans le dossier du parc éolien du Causse d'Aumelas ;
  - demande d'annulation de la décision du Préfet de l'Hérault refusant de mettre en demeure les sociétés exploitantes des éoliennes de déposer une demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées et d'ordonner les mesures conservatoires nécessaires à la réduction des destructions illicites d'espèces protégées,
  - demande de suspension de la décision du Préfet de l'Hérault refusant de mettre en demeure les sociétés exploitantes des éoliennes de déposer une demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées et d'ordonner les mesures conservatoires nécessaires à la réduction des destructions illicites d'espèces protégées, cette dernière ayant été rejetée. Ce référé a été rejeté par une ordonnance du 20 août 2020 par la cour administrative de Marseille qui a refusé d'instruire le dossier, sans motiver cette décision ;
  - demande de condamnation de l'État à réparer le préjudice de FNE LR né de la carence fautive de l'État dans l'exercice de ses pouvoirs de police administrative ;
- demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2021-I-1104 de mise en demeure en tant qu'il ne met pas en demeure les sociétés exploitant les éoliennes de déposer une demande de dérogation espèces protégées.
  - demande de condamnation de l'État à réparer le préjudice de FNE LR né de l'illégalité de l'arrêté du Préfet du Gard définissant les « points d'eau » protégés par les zones de non traitement aux pesticides (restés de ce fait 3 années sans protection).
  - demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n° DREAL 2021-062 du 3 mars 2021 portant dérogation pour la destruction d'espèces protégées en vue de l'aménagement du projet de centrale photovoltaïque O'MEGA 2 ( en grande partie flottante) sur la commune de Raissac d'Aude (11).
  - demande d'annulation de l'arrêté du Préfet de l'Hérault n°DREAL BMC 2021 299 01 du 26 octobre 2021 portant dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune et de flore sauvage protégées, pour le projet d'aménagement du LIEN.

## Récapitulatif des actions en justice



Dossier	Thématique	Localisation	Etat du dossier
Demande d'annulation du décret « cours d'eau méditerranéen atypique »	eau et milieux aquatiques	national	terminé rejet de la requête
demande d'annulation du décret relatif au contrat d'engagement républicain	droit associatif	national	en cours d'instruction
demande d'annulation de la décision du premier ministre refusant de définir les mesures d'interdiction ou de restriction à l'usage des pesticides dans les sites Natura 2000 et dans les zones de captage d'eau potable	pesticide	national	terminé annulation partielle
demande d'annulation de deux arrêtés ministériels autorisation la mise sur le marché de pesticides (procédure dite des dérogations de 120 jours)	pesticide	national	en cours d'instruction
demande d'annulation de l'arrêté ministériel autorisant l'épandage aérien de pesticides dans Aude et Hérault	pesticide	34 et 11	en cours d'instruction
demande d'annulation de l'arrêté portant dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées en vu de l'aménagement d'un parc photovoltaïque flottant sur la commune de Raissac d'Aude	biodiversité	11	en cours d'instruction
ZNT - demande de compléter l'arrêté « points d'eau » du Gard	pesticide	30	terminé mais pas recouvré
ZNT- demande d'indemnisation suite à la définition illégale des points d'eau dans le Gard	pesticide	30	en cours d'instruction
demande d'annulation de l'autorisation environnementale en vue de l'aménagement d'une plateforme logistique pour AMAZON (intervention)	biodiversité	30	terminé annulation autorisation environnementale
demande d'annulation d'un Permis d'aménager un lotissement sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas – dossier Georges	urbanisme	30	terminé annulation permis d'aménager
demande d'annulation de l'autorisation environnementale nécessaire à l'aménagement d'une plateforme logistique par la société NEXIMMO	biodiversité	34	terminé non lieu à statuer en raison de l'abrogation de l'arrêté préfectoral contesté sur demande du bénéficiaire
demande indemnitaire suite à l'autorisation illégale d'une manifestation de slackline dans le cirque de NAVACELLES	biodiversité	34 et 30	terminé Le juge fait droit à la demande de réparation du préjudice de FNE LR et condamne l'État au paiement d'une somme de 5000 euros à FNE LR
demande d'annulation du PLU de BRISSAC en tant qu'il ouvre à l'urbanisation un secteur situé à proximité de l'ancienne papeterie	biodiversité	34	en cours d'instruction
demande d'annulation de la déclaration loi sur l'eau relative au projet de « Jardins de la méditerranée » – demande d'annulation	biodiversité et eau	34	en cours d'instruction
demande d'annulation de la déclaration loi sur l'eau relative au projet de « Jardins de la méditerranée » – demande de suspension	biodiversité et eau	34	en cours d'instruction (pourvoi devant le CE)
recours contre la décision du préfet refusant de mettre en demeure les sociétés propriétaires du parc éolien d'Aumelas de déposer une dérogation pour la destruction d'espèces protégées – demande annulation	biodiversité	34	en cours d'instruction
recours contre la décision du préfet refusant de mettre en demeure les sociétés propriétaires du parc éolien d'Aumelas de déposer une dérogation pour la destruction d'espèces protégées – demande suspension	biodiversité	34	terminé rejet de la demande de suspension
demande indemnitaire suite au refus du préfet de mettre en demeure les sociétés propriétaires du parc éolien d'Aumelas de déposer une dérogation pour la destruction d'espèces protégées	biodiversité	34	en cours d'instruction
demande d'annulation de l'arrêté préfectoral n° 2021-I-1104 de mise en demeure en tant qu'il ne met pas en demeure les sociétés exploitant les éoliennes de déposer une demande de dérogation espèces protégées	biodiversité	34	en cours d'instruction
demande d'annulation de l'autorisation environnementale nécessaire à l'aménagement du LIEN	biodiversité	34	en cours d'instruction
demande d'annulation de la décision du préfet refusant de relever les débits minimums biologiques des 6 canaux d'irrigation situés à l'aval du Barrage de Vinça qui prélèvent de l'eau dans la Têt	eau et milieux aquatiques	66	en cours d'instruction

Administratif

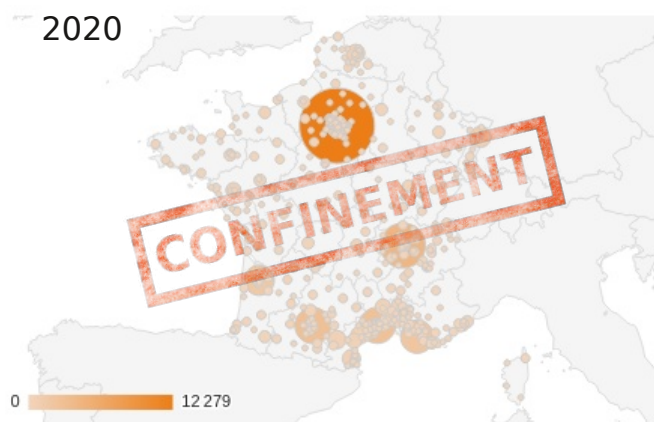
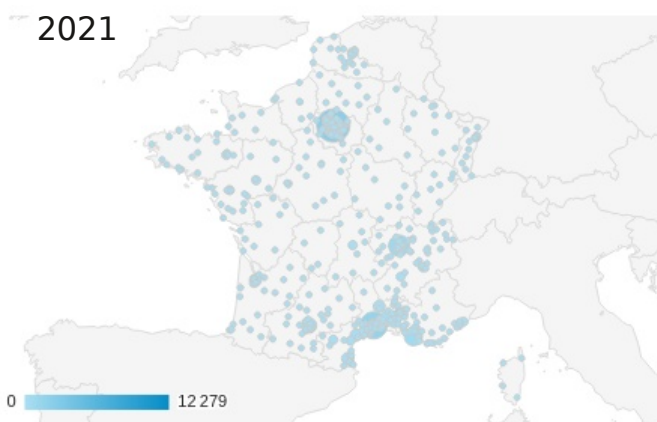
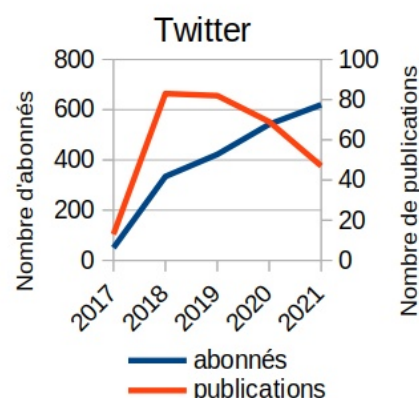
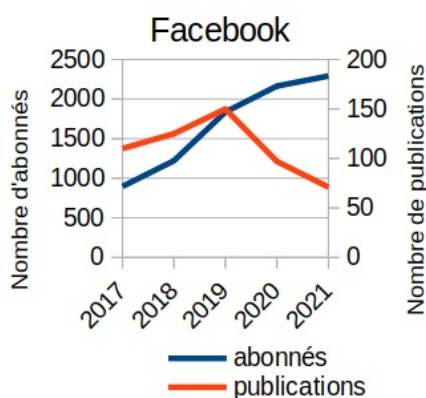
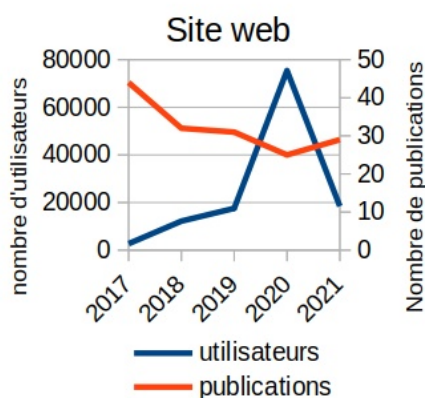
	Dossier	Thématique	Localisation	Etat du dossier
Pénal	destruction d'habitat d'espèce protégées (destruction Roselière sur la commune de Port la nouvelle) - PONS Jean Marc, ROIG Simon, VALLEJO Xavier	biodiversité	11	appel prévenus puis désistement - en attente position du parquet et FNE
	non respect de ZNT aquatique - commune LA PALME	pesticide	11	appel FNE
	aménagement sans autorisation loi sur l'eau et sans permis de construire - camping de la Nautique	urbanisme et eau	11	en enquête
	plainte pour trafic de pesticides - Languedoc-Chimie	pesticide	11	en enquête
	plainte pour injures publiques contre le Syndicat des Vignerons de l'Aude (communiqué de presse relatif à l'épandage aérien de pesticide 2020)	injure publique	11	en cours d'instruction
	pêche illégale de thon rouge - Gruissan	pêche en mer	11	en enquête
	non respect du débit minimum biologique - ASA de l'ancien étang de Marseillette	eau et milieux aquatiques	11	audience TC Carcassonne du 2/12/2022
	exploitation d'une pisciculture sans agrément et vente de truites contaminées à la flavobacter pour l'introduction dans le milieu naturel - MEHAL	eau et milieux aquatiques	11	renvoi - audience TC Carcassonne du 18/03/2022
	destruction d'espèces protégées et exploitation irrégulière d'habitation légères de loisirs dans la bande littorale des 100 mètres dans le cadre de l'exploitation du PALAVAS CAMPING	biodiversité / urbanisme	34	action publique : condamnation (appel) action civile : renvois sur intérêts civils
	Plainte pour destruction d'espèces protégées par les éoliennes de Mas de Naï (Aigle royal)	biodiversité	34	en enquête
	capture et trafics d'espèces protégées sur la commune de Montpellier (Chardonneret élégant) - dossier M. B. et Y.	biodiversité	34	action publique : condamnation (appel d'un des deux prévenus) action civile : renvoi sur intérêt civil
	circulation de 4x4 dans les espaces naturels sur la commune de Bédarieux	circulation VTM en espace naturel	34	à recouvrer
	vente de Merlu sous taille sur la commune d'Agde	pêche en mer	34	en enquête
	traitement irrégulier de déchets divers - commune de Maguelone	déchets	34	renvoi - audience du TC de Montpellier du 1/06/2022
	préparation d'une citation directe pour destruction d'espèce protégées à l'encontre des sociétés propriétaires des éoliennes qui constituent le parc éolien du Causse d'Aumelas	biodiversité	34	préparation citation
	édification d'une salle de réception et de divers aménagements sans permis de construire dans une zone protégée sur la commune de Saint-Hilaire de Bretmas au lieu-dit « Mas de la Rouquette »	urbanisme	30	terminé
	Destruction d'espèce protégées (Flamants roses) dans le cadre des opérations de tournage du long métrage « Donne moi des ailes » mis en scène par Nicolas VANIER	biodiversité	30	en cours d'instruction - juge d'instruction saisi par le parquet
	Circulation en 4X4 sur le cordon dunaire de la plage de l'Espiguette	circulation VTM en espace naturel	30	condamnation en attente de recouvrement
	Traitement irrégulier de déchets (brûlage de pneus) afin de lutter contre les gelées sur les abricotiers	déchets	30	en enquête
	destruction habitat d'espèces protégées (Outarde canepetière) dans le cadre de l'aménagement d'un centre équestre - site Natura 2000 des « Costières nîmoises »	biodiversité	30	en attente date audience
destruction zone humide sans déclaration préalable dans le parc National des Cévennes	eau et milieux aquatiques	48	échec médiation pénale en attente audience	
travaux en rivière irréguliers en vue de la réhabilitation d'une prise d'eau - Julien	eau et milieux aquatiques	48	terminé	
pollution par hydrocarbures du ruisseau du Bramont - suite à un accident de la route	eau et milieux aquatiques	48	en enquête	
pêche aux poulpes hors période autorisée	pêche en mer	66	rappel à la loi dossier terminé	
Civil	Parc éolien d'AUMELAS - demande en vu de la réparation du préjudice de FNE lié à la destruction irrégulière d'espèces protégées par les éoliennes qui constituent le parc éolien du causse d'Aumelas	biodiversité	34	pourvoi
	Publicité Illégale - JEEPER STORE	publicité illégale VTM	34	signature protocole conventionnel
	Publicité illégale - OPEL Montpellier	publicité illégale VTM	34	jugement définitif

# MÉDIATISER

Une fédération d'associations de protection de la nature est un lieu de concentration de l'information environnementale. L'un des rôles d'une fédération est d'en assurer le partage le

plus large possible. L'impact médiatique de notre fédération est difficile à mesurer mais certains indicateurs peuvent aider à juger des efforts qu'elle déploie dans cet objectif.

## SITE WEB & RÉSEAUX SOCIAUX



Cartes : origine géographique des utilisateurs du site internet

Le confinement de l'année 2020 a généré une fréquentation exceptionnelle de notre site web, qui est revenue à la normale en 2021. Le taux de rebond reste très faible (3%) ce qui suggère qu'on n'y arrive pas par hasard et que les visiteurs interagissent avec le site avant de le quitter. La page Facebook de la fédération voit toujours son nombre d'abonnés croître, mais en revanche, nous avons du mal à la maintenir active (avis aux amateurs). Même chose avec notre compte Twitter dont le nombre d'abonnés poursuit sa progression mais dont l'activité diminue. Les publications qui

ont fait le buzz (ci-contre) mettent surtout en évidence celles qui n'ont pas rencontré un tel succès bien qu'elles l'auraient mérité. Difficile d'en comprendre les raisons, s'il y en a... On constate surtout que les réseaux sociaux sont dirigés par l'émotion facile et instantanée.

**Nous cherchons  
toujours un community  
manager**

# Ils ont fait le buzz...



## Les 3 post Facebook les + populaires

1. **Sortie du film les Emmerdeurs** - 15 nov. 2021  
 8 521 personnes touchées 314 réactions 50 partages
2. **Sortie du mini-guide sur la protection des zones humides dans les projets d'aménagement** - 2 fév. 2021  
 7 011 personnes touchées 337 réactions 77 partages
3. **Décathlon renonce au projet Oxylane à Saint Clément de Rivière** - 22 oct. 2021  
 2 531 personnes touchées 188 réactions 16 partages



## Les 3 tweets les + lus

1. **Victoire de FNE contre EDF au civil concernant le parc éolien d'Aumelas** - mars 2021  
 6 393 impressions 34 re-tweets 49 j'aime
2. **Journée mondiale de la Terre - Devenez Sentinelles ! (infographie)** - avr. 2021  
 5 955 impressions 20 re-tweets 35 j'aime
3. **Mini-guide Zones Humides** - fév. 2021  
 5 898 impressions 37 re-tweets 41 j'aime



# LA LETTRE D'INFOS



## 5 parutions (du n°21 au n°25)



n°21



n°22



n°23



n°24



n°25

# 3 209 destinataires

## LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE



Ressources >  
Nos publications >  
Communiqués de Presse

**8**  
au total

au moins  
**26**  
retombées médias

**8 MARS**

LE PARC ÉOLIEN D'AUMELAS (GROUPE EDF)  
CONDAMNÉ POUR DESTRUCTION D'ESPÈCES  
PROTÉGÉES

**29 MARS**

DANS LE GARD, DES AGRICULTEURS BRÛLENT  
DES PNEUS CONTRE LES GELÉES  
PRINTANIÈRES !

**12 AVRIL**

DOUBLE SANCTION JUDICIAIRE POUR LE  
PROPRIÉTAIRE DU COMPLEXE DE LUXE DU  
MAS DE LA ROUQUETTE SUR LA COMMUNE DE  
ST HILAIRE DE BRETHMAS (GARD)

**10 MAI**

FNE LR PORTE PLAINTÉ CONTRE 6  
CHALUTIERS ET LA CRIÉE D'AGDE POUR  
VENTE ILLÉGALE DE MERLUS JUVÉNILES

**9 SEPTEMBRE**

PRISON POUR UN TRAFIQUANT D'ESPÈCE  
PROTÉGÉE

**18 OCTOBRE**

AVANT-PREMIÈRE DU DOCUMENTAIRE « LES  
EMMERDEURS »

**9 NOVEMBRE**

DANS LE GARD, ARGAN ET AMAZON DOIVENT  
REBALLER LEURS CARTONS

**16 NOVEMBRE**

SORTIE DU DOCUMENTAIRE « LES  
EMMERDEURS »

## ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC

### Sortie du film "Les Emmerdeurs"

Réalisé en 2020-2021 par Raphaël FOURAU et produit par FNE LR et le Comité territorial 34 de la Fédération française de la montagne et de l'escalade, "Les Emmerdeurs" sensibilise sur les impacts des aménagements d'escalade sur le milieu rupestre. Site d'escalade historique de la région montpelliéraine, Claret a été, dès les premiers équipements dans les années 90, l'objet d'un dialogue entre grimpeurs et naturalistes. L'idée d'un partage de l'espace émergeait ainsi dans l'Hérault pour s'institutionnaliser par la suite grâce au CT FFME34, à la prise de compétence du Conseil départemental de l'Hérault sur les sports de nature et à l'implication de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup. Ce sont ces différents

acteurs qui décident en 2019 de lancer un chantier de déséquipement sur une partie de la falaise qui avait vu, au cours des dernières années, plusieurs phases d'équipement « hors concertation ». Le titre du film est inspiré d'un texte écrit par Lucien Bérardini dès le premier topo de la falaise de Claret. Il résume la problématique de la cohabitation entre les oiseaux et les grimpeurs sur les sites naturels et nous rappelle que notre terrain de jeu est avant tout leur espace de vie. Le documentaire est disponible sur les plateformes numériques depuis le 15 novembre 2021 et a été présenté en avant-première, le mercredi 27 octobre 2021 au FREAKSHOW à Montpellier.

*Ce déséquipement a permis de rendre à son état originel une zone à fort enjeu en termes de biodiversité, de presque 500 mètres linéaires de falaise. Au delà de cette action concrète, la diffusion du film, sur les réseaux ou à l'occasion de projections et de festivals, est l'occasion d'ouvrir des espaces*

*de débat avec les pratiquants et les professionnels des sports de nature. « Les Emmerdeurs » permet ainsi de questionner ces derniers sur leurs rapports au milieu, l'idée d'un partage de l'espace et sur l'importance d'un dialogue constructif avec les naturalistes et les associations écologistes.*

*Ce film nous permet d'espérer qu'il y ait encore pour longtemps des falaises vivantes et sauvages. J'espère qu'il inspirera d'autres grimpeurs et écologistes à penser et agir ensemble. >>*



Avant-première au FREAKSHOW à Montpellier



# Les Emmerdeurs

Un film de France Nature Environnement

Avant-première le **27 Octobre à 19 H** // Montpellier  
FREAK SHOW ( Beaux-arts )

*Comment concilier l'escalade en milieu naturel et la protection de la biodiversité ?*



<https://youtu.be/P2UtirLz5Dg>

## Les Emmerdeurs

- texte original -

"Le soleil était déjà haut sur la crête de la Taillade, lorsqu'il fut réveillé par des éclats de voix. Il étira ses grandes ailes aux plumes noires et brillantes, d'un coup de bec remit en place quelques rémiges dérangées pendant son sommeil, puis il pencha la tête hors du trou. Ils étaient là, sous le grand toit, exactement à l'aplomb des deux grandes stalactites. Le cou cassé, la tête rejetée en arrière, bras tendu, l'index pointé vers lui. Ce n'était pas des chasseurs... Les salves de l'ouverture n'avaient retenti, ni dans les vignes, ni sur le causse. D'un coup il se rejeta en arrière : ces deux-là, il les connaissait. C'était à l'époque où ils nichaient, lui et sa compagne, dans une autre falaise plus à l'est. Un matin semblable à celui-ci, ils étaient arrivés, perceuse en bandoulière, bardés de cordes et de matériel. Pendant des jours et des jours, le lieu avait retenti du bruit de leurs engins... Ils avaient percé, collé, ou vissé des broches de métal, descellé des blocs, arraché des ronces, coupé des cadés... et avant qu'ils n'atteignent l'endroit où ils nichaient, lui et sa compagne s'étaient envolés vers l'ouest. Après avoir survolé le Pic St-Loup et sa face nord bien trop froide, ils s'étaient dirigés vers l'Hortus,

accueillant et très ensoleillé. Hélas, de cette falaise aussi les hommes en avaient pris possession... Ils firent donc route vers le Nord, plein Nord, vers cette barre rocheuse située sous la crête de la Taillade. La falaise était magnifique : entièrement exposée au Sud, fracassée, crevée de trous et de grottes, avec d'imposantes stalactites fixées sous des toits gigantesques, et de grands dévers de roches ocres striées de colonnes bleutées... Un endroit magique, sans trace d'homme. Ils volèrent longtemps à quelque distance de la paroi, observant avec intérêt le vol des martinets et des quelques faucons crécerelles habitués des lieux... Puis, ils virent le trou. Un trou dans un immense surplomb, juste entre les deux plus grandes stalactites. Là... Là ils ne pourront pas venir... Même avec leurs artifices, puisqu'ils ne volent pas, ou si peu. Ils vécurent heureux jusqu'à ce matin lumineux qui annonçait une si belle journée. Il rentra dans le nid. D'un coup il se sentit vieux, triste et fatigué. Alors, il se tourna vers sa compagne qui le regardait, inquiète... « Ils sont là », murmura-t-il d'une voie rauque... « Ils sont là »."

Lucien BÉRARDINI

# DYNAMIQUE FÉDÉRALE

6 058



représentés

54

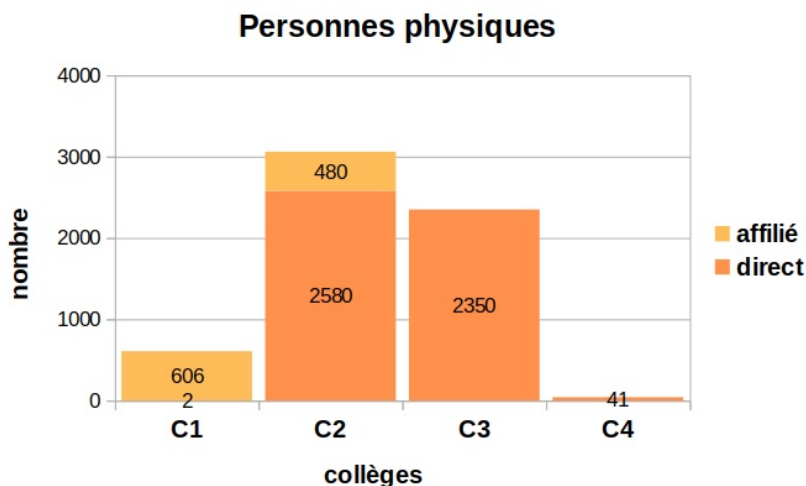
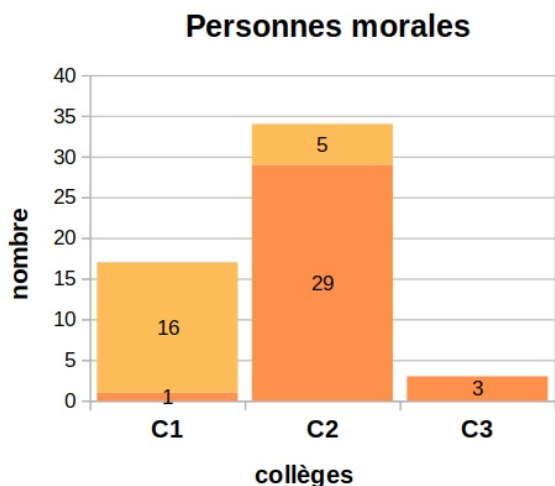
associations  
affiliées



# NOS MEMBRES

## BILAN DES ADHÉSIONS REÇUES AU COURS DE L'ANNÉE 2021

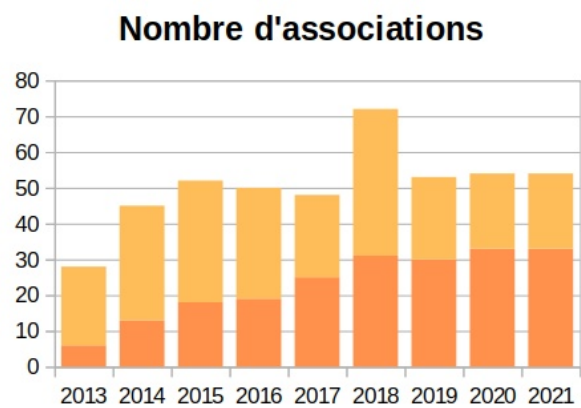
Au total nous comptons **6059** adhérents directs ou affiliés au 31 décembre 2021 répartis comme suit :



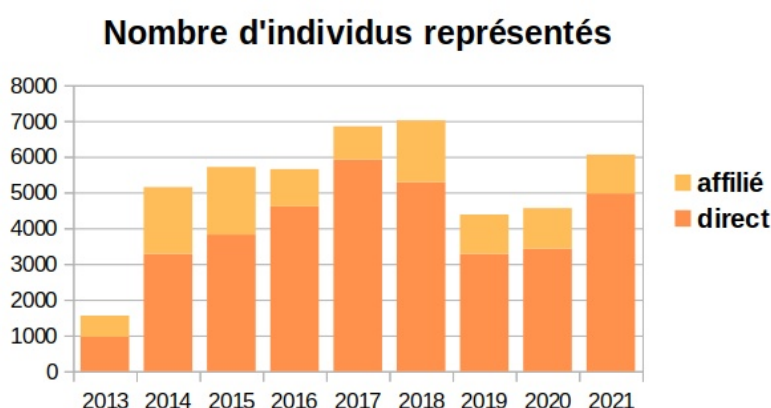
Nous avons accueilli en 2021 quatre nouvelles associations, dont deux en provenance des Pyrénées-Orientales, l'association CERCA Nature, et le Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales (CCNPO), une association

héraultaise, Teyran Nature Village (TNV), et une association gardoise, GARD NATURE. Début 2022 nous accueillons également une nouvelle association héraultaise : Eau Secours 34 (elle n'est pas comptée dans le bilan 2021).

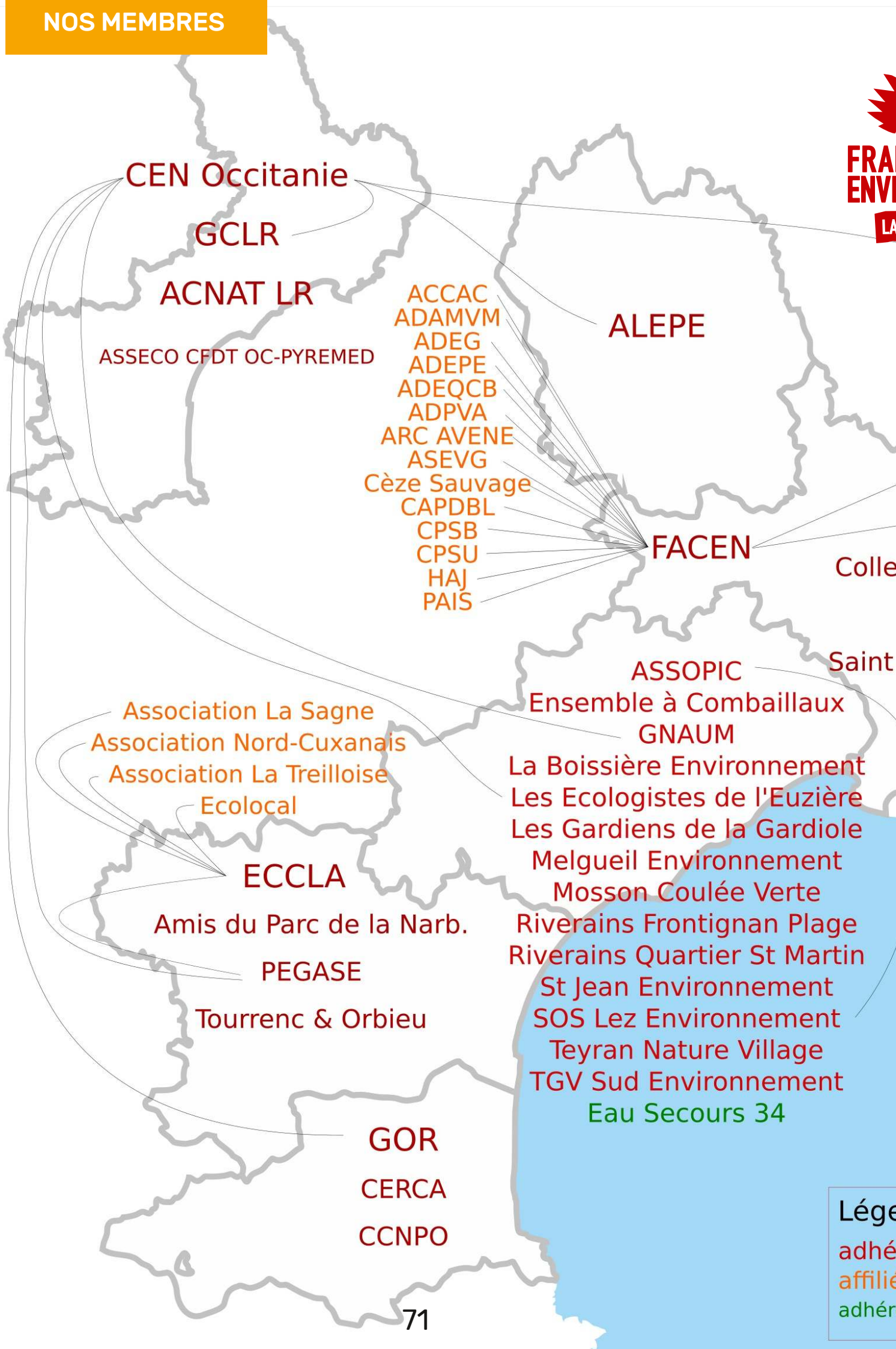
## ÉVOLUTION DES ADHÉSIONS DANS LE TEMPS



Notre nombre d'associations adhérentes semble avoir atteint un plateau, bien qu'il reste encore un bon nombre d'associations de protection de la nature et de l'environnement non fédérées sur notre territoire d'action. Le nombre d'associations



affiliées est plus aléatoire d'une année sur l'autre, et notre représentativité en nombre de personnes semble se remettre de l'accident 2019-2020. Notre socle revient à plus de 6000 personnes réparties sur 5 départements.



CEN Occitanie

GCLR

ACNAT LR

ASSECO CFDT OC-PYREMED

- ACCAC
- ADAMVM
- ADEG
- ADEPE
- ADEQCB
- ADPVA
- ARC AVENE
- ASEVG
- Cèze Sauvage
- CAPDBL
- CPSB
- CPSU
- HAI
- PAIS

ALEPE

FACEN

ASSOPIC

Ensemble à Combaillaux  
GNAUM

- Association La Sagne
- Association Nord-Cuxanais
- Association La Treilloise
- Ecolocal

ECCLA

Amis du Parc de la Narb.

PEGASE

Tourrenc & Orbieu

- La Boissière Environnement
- Les Ecologistes de l'Euzière
- Les Gardiens de la Gardiole
- Melgueil Environnement
- Mosson Coulée Verte
- Riverains Frontignan Plage
- Riverains Quartier St Martin
- St Jean Environnement
- SOS Lez Environnement
- Teyran Nature Village
- TGV Sud Environnement
- Eau Secours 34

GOR

CERCA

CCNPO



Colle

Saint

Lége

adhé

affilié

adhér

- APVS
- CADE
- Collectif écocitoyen
- COGARD
- Hilaire Durable
- NACICCA

de  
rentes en 2021  
ées en 2021  
ente début 2022



**FNE LR  
C'EST VOUS !**

# TÉMOIGNAGES

## COGARD

Le Centre Ornithologique du Gard est une association agréée pour la protection de la nature. A l'origine notre association se préoccupait uniquement de l'avifaune. Aujourd'hui, nous sommes une association naturaliste qui a des compétences sur bien d'autres taxons. Nous avons souvent recours à FNE-LR dans le cadre de nos missions de protection. Sur les gros dossiers nous collaborons depuis de nombreuses années car nous n'avons pas les compétences nécessaires pour mener les actions juridiques. Nous faisons également appel à FNE-LR pour des conseils ou pour partager des inquiétudes sur des projets qui nous paraissent incompatibles

avec la protection de l'environnement. Ci-après quelques exemples de collaborations : Slackline au cirque de Navacelles (2017), perturbation de la reproduction de l'Aigle de Bonelli dans les Gorges du Gardon (2018), destruction d'œufs de Flamants roses dans les salins d'Aigues-Mortes (2018), contribution à la consultation sur le projet de planification des zones favorables à l'éolien (2021), contribution à la consultation sur le projet de construction d'un nouveau établissement pénitentiaire au sud de Nîmes (2022). Une collaboration qui permet de mieux protéger. >>



Jean-Pierre TROUILLAS

**"Nous avons souvent recours à FNE-LR dans le cadre de nos missions de protection"**

## ECCLA

Que de chemin parcouru depuis la première rencontre associative en L.R. du 1er juin 2013 prémisse de la création de FNE-LR ! Nous n'étions pas nombreux mais volontaires et déterminés à arriver à la création d'une entité régionale de protection de l'environnement. J'y ai participé avec d'autres membres d'ECCLA, dont je suis secrétaire ainsi que chargée des « espaces naturels » depuis plus de 25 ans. Je suis

membre à ce titre de la CNDPS, du CDPENAF, de la CLE du Sage de Salses-Leucate, et participe à de nombreux comités de pilotage Natura 2000 notamment ceux impliquant le littoral. Les enjeux environnementaux sont particulièrement importants sur le territoire audois. Des dossiers lourds concernant notamment de nombreuses atteintes et constructions illégales en sites classés ou Natura 2000, l'utilisation de

pesticides proche des rivières et des habitations et dernièrement l'AP autorisant la prolongation de la chasse à la palombe ont été traités en collaboration avec FNE-LR. Au fil des années, une collaboration étroite s'est développée avec FNE-LR, ce dont ECCLA se félicite. >>



Christine ROQUES



Sylvie TORRAS



## CERCA NATURE

*CERCA NATURE est une association naturaliste locale située en montagne dans les Pyrénées Orientales. Elle existe depuis 1994.*

*Nous sommes maintenant une cinquantaine d'adhérents et nous avons adhéré à la FNE LR en 2021.*

*Nos activités se concentrent sur l'étude de la biodiversité et sur l'éducation à l'environnement.*

*Nous intervenons aussi dans la vie politique locale en participant à des commissions avec le PNR PC. Nos efforts portent sur la défense des paysages et espaces naturels et nous sommes amenés à intervenir auprès des élus quand les aménagements urbains, les activités et projets touristiques portent atteinte à l'environnement. Nous tachons de proposer des solutions respectueuses du*

*monde vivant. Malheureusement, nous ne sommes pas toujours entendus*

*et avec d'autres associations locales qui partagent nos préoccupations nous avons porté des actions en justice (recours) contre les documents d'urbanisme des stations de ski de Font Romeu et des Angles.*

*Nous pensons qu'il est indispensable que les associations de défense environnementale se regroupent, se fédèrent et s'organisent au niveau national. Réunis ensemble sur des objectifs qui nous rassemblent, nous avons plus de chance de peser auprès de nos dirigeants politiques. >>*

**"Nous pensons qu'il est indispensable que les associations de défense environnementale se regroupent, se fédèrent et s'organisent au niveau national"**

# VIE STATUTAIRE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 17 avril 2021 en visioconférence.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 3 Conseils d'Administration

- 13 février
- 17 avril
- 3 juillet



NOM Prénom	Collège	Association représentée
MAZIÈRE Paul	1	FACEN
ARDITI Maryse		ECCLA
BARBE Paulette		ECCLA
BAS Yves		GCLR
BAUMGARTNER Katia		Gardiens de la Gardiole
CRÉPEAU Christian		ECCLA
HIARD Joseph		GOR
HOUSSARD Claudie	2	CEN LR
PIZON Jean-Loup		Collectif Ecocitoyen
POPY Simon		ACNAT
RAO Claire		Melgueil Environnement
RAVAYROL Alain		ACNAT
ROEMER Charlotte		GCLR
TESTU Agnès		GOR
DE ALMEIDA Marie		ASSECO CFTD OC-PYREMED
GRANDJACQUET Louis	3	TGV Sud Environnement
HOIBIAN Olivier		Ensemble à Combaillaux
BARRÉ Gaëlle		
COHEN Inti		
ÉTCHEVERRY Carmen	4	
HERRERA Francis		
JULIER Michel		
NACHEZ Marie-Françoise		
NAILI Sandrine		

## BUREAU

NOM	Prénom	Fonction
POPY	Simon	Président
ÉTCHEVERRY	Carmen	Vice-présidente
PIZON	Jean-Loup	Vice-président
BARRÉ	Gaëlle	Trésorière
TESTU	Agnès	Secrétaire générale
ARDITI	Maryse	membre
COHEN	Inti	membre
HOIBIAN	Olivier	membre



La démocratie fait partie de nos valeurs fondamentales. Nos statuts qui prévoient une assemblée générale annuelle, ouverte à tous les membres, laquelle élit un conseil d'administration d'au maximum 24 membres. Ce conseil élit en son sein un bureau chargé de la gestion quotidienne de la structure. Dans le mouvement FNE, des pouvoirs importants sont accordés au bureau et à la présidence du fait de la nécessité de réactivité face à l'actualité, ainsi que des responsabilités inhérentes à l'activité. Toutes les décisions délicates sont prises collégalement, notamment sur l'engagement de contentieux, sauf dans des cas extrêmes. Lorsqu'il l'estime nécessaire, il arrive que le bureau souhaite consulter le Conseil d'Administration afin de mieux asseoir une décision délicate. Le conseil d'administration, lui, est amené plusieurs fois par an à se prononcer sur la gestion politique et financière de l'association. Son avis est

précieux, il permet de guider, de conforter ou de réorienter l'action dans les grandes lignes. Il est le garant de l'adéquation entre les décisions prises au nom du collectif, les règles de fonctionnement de l'association, et l'objet politique de la structure. Pour un membre qui souhaite s'engager un peu plus, sans se retrouver submergé de responsabilités, c'est le meilleur endroit pour comprendre et un tremplin pour accéder à d'autres fonctions.

**Devenir administrateur.rice c'est faire des rencontres, apprendre, et se rapprocher de l'action**

Après le CA du 3 juillet 2021



# PRÉPARER L'AVENIR

## TEMPS D'ECHANGES

Les 3 et 4 décembre à Lauret, le bureau de FNE LR s'est réuni, entouré d'une poignée de militants actifs, pour faire le point sur le chemin parcouru depuis notre création en 2013, réfléchir au projet d'avenir de FNE LR, et échanger sur comment chacun s'y projette.

Au travers d'ateliers, le groupe a exploré l'éventail des possibles sur les plans humain, politique et organisationnel. L'objectif : commencer à dresser les grandes lignes d'un plan quinquennal 2023-2028, et définir des actions concrètes pour une réorganisation fonctionnelle et une gouvernance plus partagée.

La première phase du travail a consisté à échanger sur la perception de chacun de ce qu'est FNE LR, en revenant sur les tous débuts, et les faits marquants de son histoire. La deuxième phase a consisté à évaluer notre propre connaissance de l'état de la

structure, ses succès, et ses fragilités, au travers de chiffres et de faits, dans le but d'identifier les leviers d'actions possibles sur les trois champs d'action (activité, financier, politique). La troisième phase a consisté à se projeter dans un futur positif, et à imaginer comment nous en sommes arrivés là.

**"En 2030, tous les habitants de la région sont membres de FNE"**



Sortie au rocher du Causse



Gaëlle **BARRÉ**



Quand Lydie et Olivier ont émis l'idée d'un « séminaire de travail » pour réfléchir à nos modes d'actions et d'organisation, je n'ai pas hésité ! Après 8 ans d'existence, et une année 2020 bousculée par le Covid, il était temps pour l'équipage FNE LR de « prendre le temps ». Se poser pour, se retrouver

d'abord, et puis, faire un bilan sincère et élaborer des pistes pour poursuivre l'aventure. Un petit noyau de « G.O » s'est constitué. On a élaboré un programme d'équilibriste entre moments productifs de remue-méninge et moments conviviaux, propices aux échanges plus informels. On a aussi tenu à trouver un

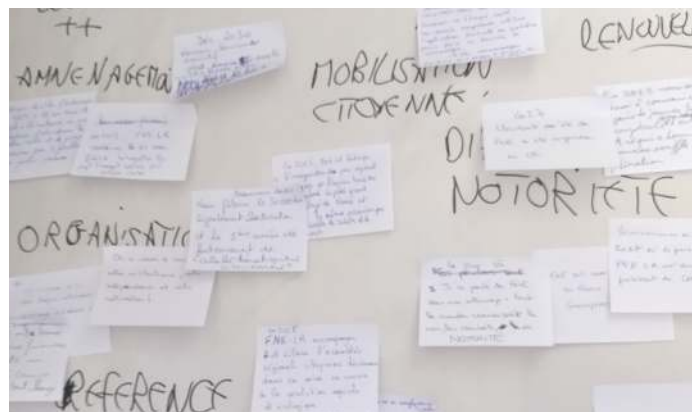
environnement accueillant et verdoyant. Résultat : deux jours studieux et fructueux, des pistes de travail plein nos cartons, des projets déjà sur les rails, et une volonté certaine de réitérer l'expérience avant 8 ans ! >>>

Les défis majeurs qui apparaissent de façon récurrente sont sans grande surprise :

- le besoin de fédérer et mobiliser plus, notamment autour du projet Sentinelles de la Nature,
- conserver notre militantisme, notre indépendance et notre motivation face à l'adversité,
- mieux partager la charge de travail pour éviter l'épuisement militant,
- mieux se financer pour recruter suffisamment,
- gagner en notoriété auprès des jeunes, du public...
- être considérés dans les prises de décisions, et pour cela, engranger un maximum de victoires.



La dernière phase de ce brainstorming a consisté à identifier les enjeux partagés en termes d'organisation et de gouvernance et y associer des actions concrètes pour lancer leur mise en œuvre (définir le « plus petit pas possible ») assorti d'engagements de la part des présents à les réaliser...

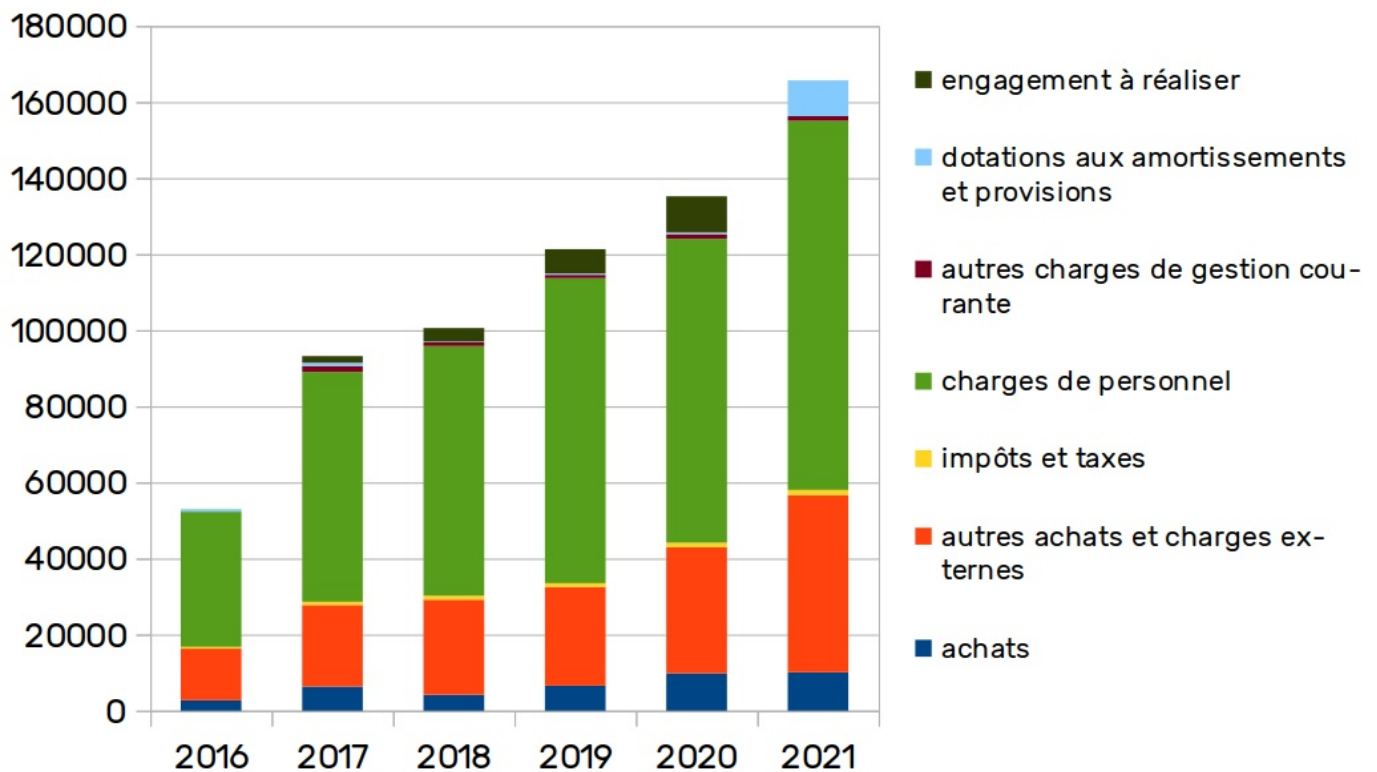


En 2021 le **total des charges** s'élève à 164 165 € soit 21% de plus qu'en 2020. Les **charges de personnel** (59%), et la **location du local** (11%) restent les principaux postes de dépenses. Comme en 2020, les charges liées aux déplacements ont été assez basses du fait de la prolongation de la crise COVID et de la limitation des réunions physiques. Côté **produits**, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée reste le premier financeur, suivi de la Région Occitanie, toujours en hausse avec la poursuite du rééquilibrage LR-MP. En termes de **diversification** on peut constater une faible part du financement privé (fondations), et une part de plus en plus importante provenant de **partenariats associatifs**, notamment en provenance de FNE (23 000€). Les **dons** ont été sensiblement au même niveau de l'année dernière. En revanche, le montant lié aux **adhésions** a augmenté de 53%, atteignant 3% du budget, suite à la revalorisation des cotisations en 2020. Le **bénévolat** (toujours valorisé au SMIC horaire), reste une de nos premières ressources, estimée à 35 656€ en 2021, retrouvant donc un niveau normal. Sur le plan de la **trésorerie**, la situation a été moins tendue que dans les années précédentes. Le **résultat** que nous réalisons est dû à des partenariats passés en cours d'année 2021 et qui se poursuivront en 2022. Il s'est, logiquement, accompagné pour l'équipe salariée et les bénévoles d'un surcroît d'activité significatif en 2021. Néanmoins, ce résultat et la poursuite de ces partenariats nous permettent d'envisager une double embauche - plus que nécessaire - en 2022.

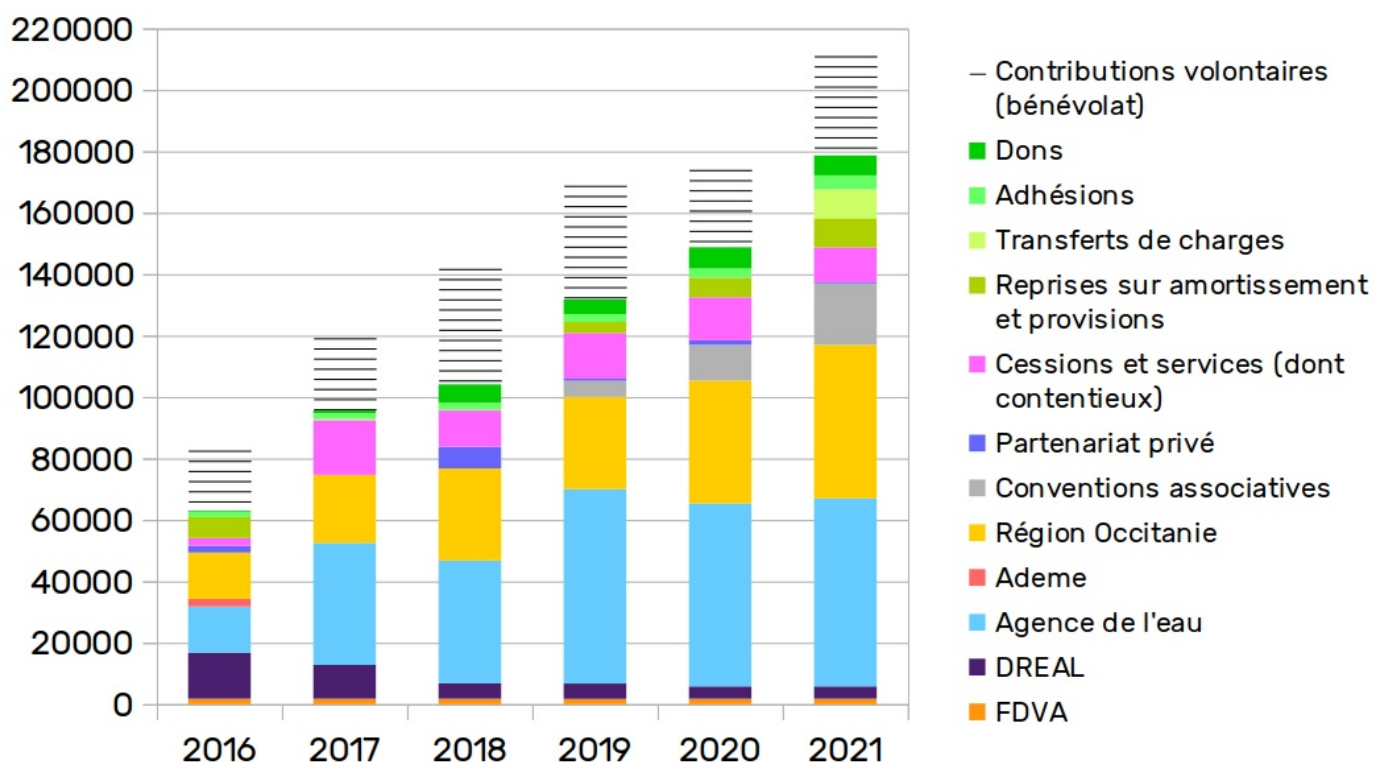
Scorpion languedocien  
*Buthus occitanus*

# GESTION FINANCIÈRE

## RÉPARTITION DES CHARGES



## ORIGINE DES PRODUITS



## RÉSULTAT

CHARGES	2021	2020	variation en %	PRODUITS	2021	2020	variation en %
<b>ACHATS</b>	<b>10 123,25</b>	<b>9 848,81</b>	3%	<b>SERVICES ET CESSIONS</b>	<b>11 337,00</b>	<b>13 998,23</b>	-19%
• Achats de prestations de services	6 083,51	8 735,00	-30%	• Formations	0,00	672,00	-100%
• Matériel et petit équipement	987,54	836,45	18%	• Prestations de services	6 896,00	7 844,00	-12%
• Fournitures administratives	218,11	277,36	-21%	• Produits des actions juridiques	4 050,00	3 007,23	35%
• Achat d'alimentation et d'avitaillement	2 834,09	0,00	100%	• Remboursements de frais	391,00	2 475,00	-84%
<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>44 964,49</b>	<b>33 104,31</b>	36%	<b>CONVENTIONS</b>	<b>20 000,00</b>	<b>11 644,36</b>	72%
• Sous-traitance générale	0,00	10,00	-100%	• France Nature Environnement	16 000,00	7 644,36	109%
• Locations immobilières	10 201,33	6 166,17	65%	• Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie	4 000,00	4 000,00	0%
• Locations mobilières	10,00	0,00	100%	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>117 398,83</b>	<b>106 864,00</b>	10%
• Charges locatives	6 296,84	1 221,94	415%	• DRAJES / DRJSCS	1 800,00	1 800,00	0%
• Entretien et réparations	0,00	293,87	-100%	• DREAL	4 000,00	4 000,00	0%
• Assurance	391,00	481,26	-19%	• Agence de l'Eau RMC	61 219,00	59 564,00	3%
• Documentation	126,12	51,01	147%	• Région Occitanie	50 000,00	40 000,00	25%
• Personnel extérieur à l'association	7 143,40	8 239,15	-13%	• Fondation Nature et Découvertes	379,83	1 500,00	-75%
• Honoraires	7 080,00	8 691,00	-19%	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>11 010,03</b>	<b>9 894,59</b>	11%
• Rémunérations d'organismes de formation	1 384,00	0,00	100%	• Dons	6 331,50	6 494,76	-3%
• Catalogues et imprimés	2 821,70	1 952,86	44%	• Abandons de frais par les bénévoles	128,69	0,00	100%
• Dons	0,00	50,00	-100%	• Cotisations	4 549,84	2 973,17	53%
• Frais de déplacements	3 428,92	2 996,17	14%	• Produits divers de gestion courante	0,00	426,66	-100%
• Restauration	1 036,35	421,51	146%	<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>9 525,00</b>	<b>6 400,00</b>	48%
• Hébergement	2 110,86	0,00	100%	• Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	9 525,00	6 400,00	49%
• Frais postaux	708,18	680,53	4%	• DRJSCS	600,00	0,00	100%
• Frais téléphone et internet	711,80	477,37	48%	• Agence de l'Eau RMC	6 238,00	0,00	100%
• Services bancaires	527,99	612,07	-14%	• Région Occitanie	2 087,00	6 400,00	-67%
• Cotisations	985,00	759,40	30%	• Fondation Nature et Découvertes	600,00	0,00	100%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>1 412,00</b>	<b>1 232,00</b>	15%	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>	<b>9 403,60</b>	<b>0,00</b>	100%
• Participation de l'employeur à la formation professionnelle	1 412,00	1 232,00	15%	• ASP Etat emplois aidés	7 666,60	0,00	100%
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>97 038,10</b>	<b>79 867,50</b>	21%	• OPCO prise en charge formations	1 737,00	0,00	100%
• Salaires bruts	68 427,76	57 451,50	19%	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 234,65</b>	<b>1 219,23</b>	1%
• Congés payés	-2 076,00	-1 075,00	93%	• Redevances pour concessions, brevets, licences et logiciels	1 068,87	1 048,49	2%
• Primes et gratifications	3 600,00	0,00	100%	• Droits d'auteurs	150,00	0,00	100%
• Gratifications stages	7 098,00	4 613,70	54%	• Charges diverses de gestion courante	15,78	170,74	-91%
• Indemnités et avantages divers	491,15	173,20	184%	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>	<b>9 393,08</b>	<b>9 966,90</b>	-6%
• Cotisations patronales	19 497,19	18 704,10	4%	• Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	793,08	441,90	79%
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 234,65</b>	<b>1 219,23</b>	1%	• Dotations pour dépréciations des créances	500,00	0,00	100%
• Redevances pour concessions, brevets, licences et logiciels	1 068,87	1 048,49	2%	• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	8 100,00	0,00	100%
• Droits d'auteurs	150,00	0,00	100%	• Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0,00	9 525,00	-100%
• Charges diverses de gestion courante	15,78	170,74	-91%	<b>SOUS-TOTAL I : CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>164 165,57</b>	<b>135 238,75</b>	21%
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>	<b>9 393,08</b>	<b>9 966,90</b>	-6%	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 508,89</b>	<b>13 562,43</b>	7%
• Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	793,08	441,90	79%	• Intérêts débiteurs	0,00	319,25	-100%
• Dotations pour dépréciations des créances	500,00	0,00	100%	<b>SOUS-TOTAL II : CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>319,25</b>	-100%
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	8 100,00	0,00	100%	<b>SOUS-TOTAL II : PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>1,22</b>	-100%
• Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0,00	9 525,00	-100%	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>0,00</b>	<b>318,03</b>	-100%
<b>SOUS-TOTAL I : CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>164 165,57</b>	<b>135 238,75</b>	21%	• Revenus des titres immobilisés	0,00	1,22	-100%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 508,89</b>	<b>13 562,43</b>	7%	<b>SOUS-TOTAL III : CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>119,00</b>	<b>0,00</b>	100%
• Intérêts débiteurs	0,00	319,25	-100%	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>119,00</b>	<b>0,00</b>	100%
<b>SOUS-TOTAL II : CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>319,25</b>	-100%	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)</b>	<b>14 389,89</b>	<b>13 244,40</b>	9%
• Charges exceptionnelles provenant de l'annulation d'ordres de recette des exercices antérieurs	119,00	0,00	100%	<b>TOTAL CHARGES HORS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>178 674,46</b>	<b>148 802,40</b>	20%
<b>SOUS-TOTAL III : CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>119,00</b>	<b>0,00</b>	100%	<b>TOTAL PRODUITS HORS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>178 674,46</b>	<b>148 802,40</b>	20%
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)</b>	<b>14 389,89</b>	<b>13 244,40</b>	9%	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>35 656,00</b>	<b>28 451,00</b>	25%
<b>TOTAL CHARGES HORS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>178 674,46</b>	<b>148 802,40</b>	20%	• Personnel bénévole	35 656,00	28 451,00	25%
<b>TOTAL CHARGES AVEC CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>214 330,46</b>	<b>177 253,40</b>	21%	<b>TOTAL PRODUITS AVEC CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>214 330,46</b>	<b>177 253,40</b>	21%

## BILAN

ACTIF	Valeur brute au 31/12/2021	Amortissements et dépréciations	Valeur nette au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2020	variation en %	PASSIF	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	variation en %
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>8 849,61</b>	<b>3 953,83</b>	<b>4 895,78</b>	<b>5 458,36</b>	-10%	<b>APPORTS EN FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	0%
Immobiliations corporelles	5 099,86	3 953,83	1 146,03	1 431,11	-20%	<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>60 048,31</b>	<b>46 803,91</b>	28%
• Matériel de bureau et informatique	4 591,86	3 853,08	738,78	1 431,11	-48%	<b>RESULTAT</b>	<b>14 389,89</b>	<b>13 244,40</b>	9%
• Mobilier	508,00	100,75	407,25	0,00	100%	• Résultat de l'exercice	14 389,89	13 244,40	9%
Immobiliations financières	3 749,75	-	3 749,75	4 027,25	-7%	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>94 438,20</b>	<b>80 048,31</b>	18%
• Titres de participation	137,25	-	137,25	137,25	0%	<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>0,00</b>	<b>9 525,00</b>	-100%
• Dépôts et cautionnements	3 612,50	-	3 612,50	3 890,00	-7%	<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>9 525,00</b>	-100%
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>8 849,61</b>	<b>3 953,83</b>	<b>4 895,78</b>	<b>5 458,36</b>	-10%	<b>PROVISIONS</b>	<b>8 600,00</b>	<b>0,00</b>	100%
<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>88 974,83</b>	<b>0,00</b>	<b>88 974,83</b>	<b>98 542,34</b>	-10%	• Provisions pour risques	8 600,00	0,00	100%
• Fournisseurs - avances et acomptes versés	50,00	-	50,00	961,13	-95%	<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>8 600,00</b>	<b>0,00</b>	100%
• Fournisseurs - avoirs à recevoir	0,00	-	0,00	1 859,86	-100%	<b>AUTRES DETTES</b>	<b>26 757,91</b>	<b>38 798,52</b>	-31%
• Clients, adhérents et usagers	7 700,00	-	7 700,00	11 140,35	-31%	• Fournisseurs	13 747,51	18 569,90	-26%
• Clients, adhérents et usagers - factures à établir	0,00	-	0,00	10 144,00	-100%	• Fournisseurs - factures non parvenues	3 496,85	2 072,91	69%
• Conventions à recevoir	12 000,00	-	12 000,00	16 000,00	-25%	• Personnel - rémunérations dues	4 530,55	3 237,11	40%
• Subventions à recevoir	65 989,83	-	65 989,83	57 782,00	14%	• Dettes provisionnées pour congés payés	1 302,00	3 378,00	-61%
• Autres produits à recevoir	3 235,00	-	3 235,00	655,00	394%	• Dettes fiscales et sociales	2 886,18	10 067,30	-71%
<b>DISPONIBILITES</b>			<b>46 141,13</b>	<b>33 815,13</b>	36%	• Autres charges à payer	794,82	1 474,30	-46%
• Crédit Coopératif : compte courant			45 904,23	33 500,13	37%	<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>12 000,00</b>	<b>16 600,00</b>	-28%
• Caisse			236,90	315,00	-25%	<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>38 757,91</b>	<b>55 398,52</b>	-30%
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>			<b>1 784,37</b>	<b>7 156,00</b>	-75%	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>141 796,11</b>	<b>144 971,83</b>	-2%
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>			<b>136 900,33</b>	<b>139 513,47</b>	-2%				
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>141 796,11</b>	<b>144 971,83</b>	-2%				



# RESSOURCES HUMAINES

## MILITANT.E.S SALARIÉ.E.S



**Lydie NEMAUSAT**

animatrice fédérale

Les principales missions de Lydie sont l'animation de la vie associative (animation de réseaux, mobilisation des bénévoles, vie statutaire), la gestion de projets et le développement des activités, l'appui à la communication fédérale (gestion d'outils de communication, relations extérieures), l'encadrement de stagiaire(s) et la tenue du local.



**Olivier GOURBINOT**

coordinateur fédéral

Les principales missions d'Olivier sont les actions juridiques de la fédération et l'appui aux actions juridiques de ses associations membres, l'appui à la gestion administrative, financière, comptable et budgétaire, la gestion des relations partenariales, la coordination et le développement des activités et projets, l'appui à la communication fédérale et l'animation de la vie associative et statutaire.



**Béatrice HURTREL**

gestionnaire administrative et financière

Dans le cadre de son dispositif de mutualisation des emplois entre associations, le Groupement d'Employeurs pour la gestion administrative des associations (GEG2A) met à la disposition de notre association, en prêt de main d'œuvre non lucratif, une de ses salariées. Les missions de Béatrice vont de la gestion sociale, à la gestion administrative, en passant par le conseil en gestion. En 2020 cette mise à disposition a représenté 18,4 jours de travail.



**Elsa SAUTIER**

juriste | stagiaire de novembre 2020 à avril 2021

juriste | en CDD de mai 2021 à juillet 2021

En renfort sur l'animation de notre projet Sentinelles de la Nature et chargée d'assister Olivier dans la gestion des actions juridiques.



## Alicia **LAMBERT**

juriste | stagiaire | de janvier à juillet 2021

Alicia a passé 6 mois avec nous dans le cadre de sa formation professionnelle en vue d'obtenir le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) (Ecole des Avocats Centre Sud - Montpellier). Dans ce cadre, elle a été amenée à se former sur le déroulement de procédures contentieuses concrètes, la veille juridique et a participé à l'étude comparative des règlements des SAGE.



## Amélie **FAURE**

juriste | stagiaire | d'octobre 2021 à mars 2022

Etudiante en droit à l'Université de Montpellier, préparant l'examen d'entrée à l'école des avocats, Amélie nous a accompagnés pendant 5 mois. En renfort sur l'animation de notre projet Sentinelles de la Nature, elle a pu mettre en application ses acquis en droit de l'environnement sur de nombreux cas concrets.



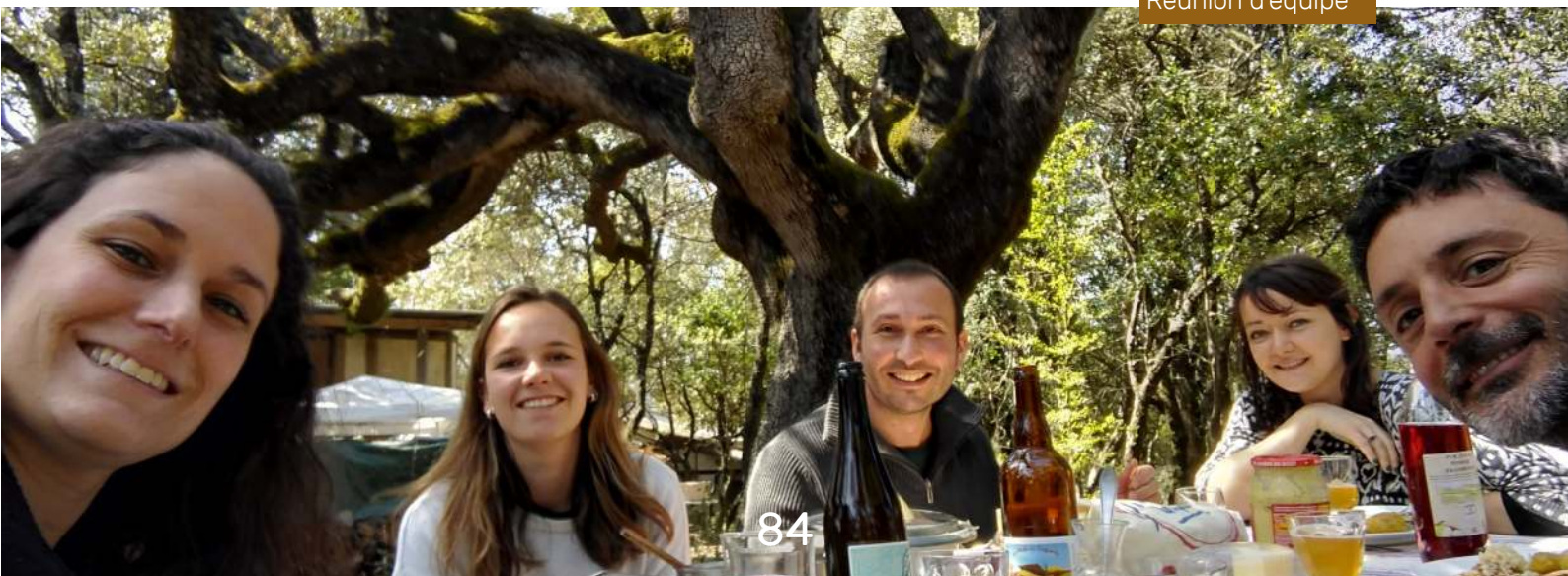
## Adrien **DENAT**

chargé de communication | alternant | de novembre 2020 à août 2021

Etudiant en mastère dans la communication, Adrien a effectué partiellement un contrat d'apprentissage par alternance au sein de l'association. Il était chargé de la gestion des outils de communication.



Réunion d'équipe





## MILITANT.E.S BÉNÉVOLES

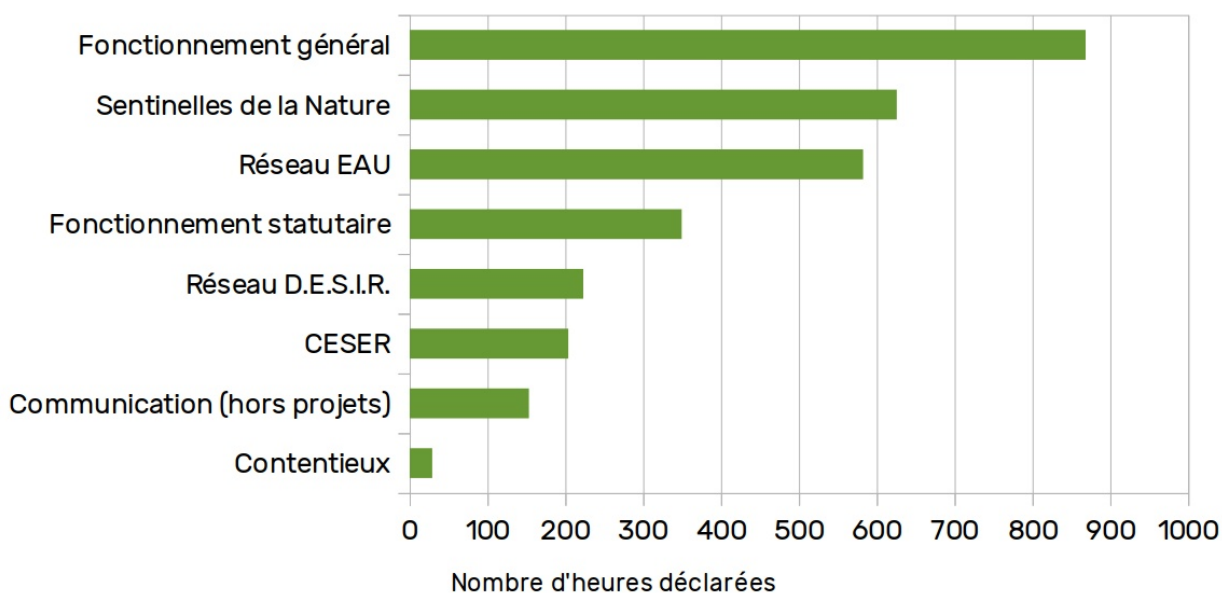
Le bénévole associatif s'engage librement pour mener à bien une action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial.

Son activité est considérée comme un don de temps. Il rentre donc dans la catégorie comptable des "secours en nature". Nous en faisons chaque année un bilan sur la base d'une enquête déclarative. Nous avons choisi de valoriser le temps bénévole à minima, au SMIC horaire. Comme certaines activités demandent un niveau de qualification élevé, et que nous sommes loin des 100% de réponse à l'enquête, le résultat final est toujours sous-estimé. En 2021, 33 bénévoles ont déclaré avoir donné 3035 heures, soit l'équivalent de 378 jours travaillés, ou 1,7 ETP. On constate donc

une reprise par rapport à 2020, qui était une année exceptionnelle. Le fonctionnement général, qui reste l'angle mort de la subvention publique, occupe toujours la première place. Le projet Sentinelles de la Nature reste au 2ème rang en termes d'investissement au coude à coude avec le réseau EAU. Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles qui ont donné de leur temps à FNE LR cette année !

**33 bénévoles ont donné  
3035 heures, soit  
l'équivalent de 378 jours  
travaillés**

Répartition du temps bénévole par type de tâche



# POURQUOI VALORISER LE BÉNÉVOLAT ?

Trois bonnes raisons de déclarer son activité bénévole :

- 1 pour rendre compte plus fidèlement de l'intégralité des ressources humaines de l'association, notamment dans les relations avec les bailleurs de fonds publics ou privés, en montrant l'effet de levier de leur soutien ;
- 2 pour appréhender les coûts réels d'un projet, sensibiliser sur l'importance de la ressource bénévole, relativiser les frais de structure au regard du nombre réel d'intervenants, et montrer le caractère désintéressé de la gestion ;
- 3 parce que certains financeurs publics (mais pas tous) tiennent compte du bénévolat valorisé pour justifier du minimum de 20% d'autofinancement obligatoire pour prétendre à des subventions publiques.





**Adhérer à  
France Nature Environnement Languedoc-Roussillon,**

c'est se rassembler pour faire valoir l'écologie  
de façon démocratique, non-violente, légaliste,  
sur le long-terme et hors du cadre des compétitions électorales

**FNE Languedoc-  
Roussillon est une  
fédération régionale  
associative**

Elle est donc composée essentiellement  
d'adhérents associatifs mais aussi de personnes  
physiques qui souhaitent la soutenir et/ou s'y  
impliquer plus directement.

**Un outil, pas une chapelle**

FNE LR est avant tout un outil pour se donner les  
moyens d'agir collectivement et concrètement  
pour la préservation de l'environnement, en se  
servant du système (démocratique, juridique...).

# Pour adhérer individuellement

## En ligne : (de préférence)

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-languedoc-roussillon/adhesions/j-adhere-a-france-nature-environnement-languedoc-roussillon-2>

## Sur papier :

chèque de 10€ \* (5€ <26 ans, étudiants et demandeurs d'emploi) à l'ordre de FNE LR, à renvoyer à FNELR 39 rue Giroux 34080 Montpellier accompagné de la charte d'adhésion à FNELR signée (disponible sur <https://fne-languedoc-roussillon.fr/charte-dadhesion-individuelle/>)

# Pour adhérer en tant qu'association

Possible en ligne, uniquement pour les renouvellements :

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-languedoc-roussillon/adhesions/adhesion-associative-2>

## Montant

Pour les collèges 1 et 2 les montants représentent une part des adhésions que vous percevez, que vous êtes libres d'augmenter en conséquence ou non. Depuis l'AG du 14 mars 2020 cette part est de 10% : par exemple, si l'adhésion à votre association est de 10€, lorsqu'une personne adhère à votre association, vous pouvez faire valoir que 9€ sont versés comme adhésion à votre association, 70 centimes comme adhésion à la fédération régionale FNELR, et 30 centimes comme adhésion à la fédération nationale FNE (qui prélève 30% de nos recettes adhésions).

Pour le collège 3 le montant est forfaitaire (50€ jusqu'à 200 adhérents, 100€ au delà) \*.

## ATTENTION : si c'est votre première adhésion

Il est indispensable au préalable de prendre contact avec FNE LR. Toute première adhésion doit faire l'objet d'une instruction. La procédure et les conditions d'adhésion à notre fédération sont définies dans nos statuts et règlement intérieur. En fonction de leur organisation en fédération d'associations, ou association, et de leur objet statutaire, les associations membres de notre fédération peuvent intégrer un des trois collèges définis à l'article 4 de nos statuts:

- collège 1 : fédérations d'associations de protection de la nature et de l'environnement

- collège 2 : associations de protection de la nature et de l'environnement
- collège 3 : associations dont l'objet principal n'est pas la protection de la nature ou de l'environnement mais qui par leur action souhaitent y contribuer
- collège 4 : membres individuels

L'adhésion n'est possible que si :

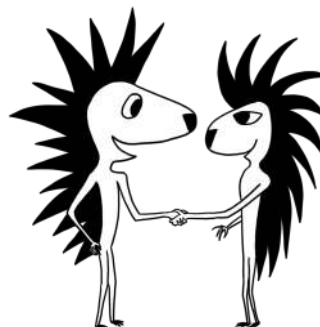
- la compétence territoriale de votre association, définie dans vos statuts, vous permet d'agir sur le territoire de notre fédération, c'est à dire sur tout ou partie de l'ex région Languedoc-Roussillon étendue à son environnement marin.
- votre association a au moins un an d'existence.
- Pour adhérer nous vous demandons de nous fournir les éléments suivants :
- les statuts de votre association
- si vous en avez, le nombre et la liste des associations membres de votre association/ fédération et leur nombre d'adhérents individuels
- le nombre d'individus membres de votre association
- le rapport d'activité et les derniers éléments financiers (bilan et compte de résultat) présentés à votre dernière assemblée générale
- la composition de vos instances statutaires (CA, bureau).

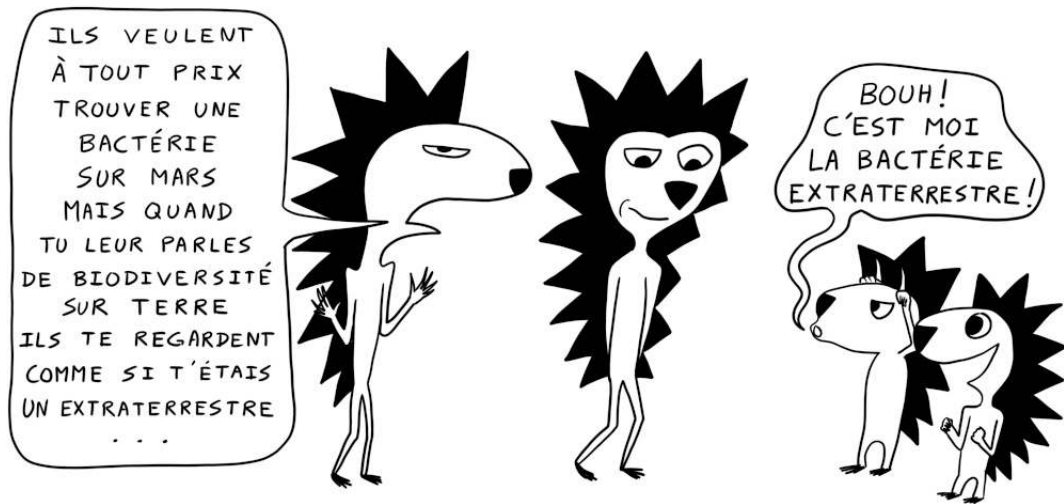
Dès réception de ces éléments :

- le bureau de FNE LR informera le CA de votre demande d'adhésion
- le bureau statuera sur votre demande au regard des éléments que vous aurez transmis

Par ailleurs, le règlement intérieur de la fédération prévoit que, lorsqu'il le juge nécessaire, le bureau peut demander au CA de statuer à sa place sur la demande d'adhésion. Dans ce cas, il peut aussi désigner un membre du CA qui sera chargé d'instruire votre demande.

Pour adhérer vous devez également déclarer votre accord avec la charte de la fédération.









39 rue Jean Giroux 34080 Montpellier

[contact@fne-languedoc-roussillon.fr](mailto:contact@fne-languedoc-roussillon.fr)

04 99 23 90 40

[fne-languedoc-roussillon.fr/](http://fne-languedoc-roussillon.fr/)